



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC DE LA MARNE

2018 | 2023



Veiller à la qualité de vie de nos concitoyens est, pour nous tous, une préoccupation partagée. Que ce soit dans nos territoires denses ou moins denses, nous sommes tous attachés à faciliter l'accès aux soins, aux commerces de proximité, aux services marchands et non-marchands. Alors que de nouvelles formes de communication, de travail et de consommation transforment peu à peu notre quotidien, il nous revient de répondre de manière efficace et équilibrée aux besoins de nos concitoyens. Gardons aussi en tête que ces services sont essentiels pour conforter nos atouts et renforcer l'attractivité de la Marne.

Garantir leur pérennité, améliorer leur qualité, adapter ces services aux enjeux du 21^{ème} siècle sont autant de raisons qui ont conduit le Département et la Préfecture de la Marne à s'associer pour élaborer le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public qui vous est présenté ici.

De nombreuses initiatives, tant publiques que privées, rejoignent d'ores et déjà cette démarche. C'est la raison pour laquelle ce schéma s'est nourri des réflexions issues des concertations territoriales associant collectivités territoriales, associations, professionnels, citoyens, opérateurs de services publics et privés,... Nous sommes venus à votre rencontre, dans tous les territoires marnais et nous remercions chacun d'entre vous pour vos contributions.

Bien loin d'un document de planification ou d'une contrainte administrative supplémentaire, nous souhaitons que ce Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) soit une photographie partagée de l'existant, doublée d'un plan d'actions destiné à renforcer la qualité des différents services.

Ce schéma reflète une ambition pour la Marne et une volonté d'enclencher une véritable dynamique partenariale. Il propose des pistes d'actions qu'il nous revient, ensemble, de mettre en œuvre, tout en prenant en compte les spécificités et les besoins de chacun.

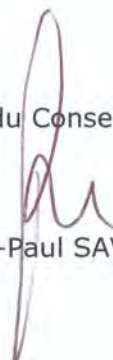
Avec ce schéma, le Conseil Départemental et la Préfecture concrétisent leur volonté commune de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des Marnais, hommes et femmes, quelque-soit leur âge, leur situation sociale et professionnelle. L'accès aux services constitue une condition majeure pour contribuer au dynamisme, à la cohésion et à l'attractivité de la Marne.

Le Préfet



Denis CONUS

Le Président du Conseil Départemental



René-Paul SAVARY

SOMMAIRE

- I Le cadre législatif
- II Les objectifs opérationnels
- III **Une gouvernance et une méthode d'élaboration participative**
- IV Les enseignements du diagnostic : une accessibilité perçue comme globalement satisfaisante mais à relativiser selon les territoires
- V **Un plan d'actions pour la Marne** : 5 orientations, 10 objectifs et 26 actions

Annexe : le diagnostic complet du département

Ce document est consultable sur les sites Internet de la Préfecture de la Marne et du Département :

- www.marne.gouv.fr
- www.marne.fr

I / LE CADRE LÉGISLATIF

La présence et l'accès aux services marchands et non marchands sont **au cœur des préoccupations** des acteurs locaux et plus largement des habitants. Ce sont des facteurs déterminants pour assurer le dynamisme et l'attractivité des territoires.

L'article 89 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a confié à l'Etat et aux Départements, en leur qualité de garants des solidarités, l'élaboration conjointe d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Celui-ci doit être réalisé en association avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et les acteurs locaux.

Ce document doit définir, pour une durée de 6 ans, à partir d'un diagnostic du territoire, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services marchands et non marchands dans les zones présentant un déficit de services.

Le SDAASP ne vise pas à s'ingérer dans l'organisation des opérateurs, ni à se substituer aux échelons territoriaux compétents, mais doit s'inscrire en complémentarité et en articulation avec leurs interventions.

II / LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public a pour objectif d'améliorer l'accès aux services du quotidien.

Il convient au préalable d'apporter quelques précisions sémantiques :

La notion de services au public s'entend de manière très large. Elle comprend non seulement les services publics mais également des services privés indispensables ou utiles dans la vie de tous les jours. Il s'agit de services marchands ou non marchands délivrés par des opérateurs, des acteurs économiques, l'Etat et les collectivités territoriales.

S'agissant de l'« accessibilité », le terme est souvent compris au sens restreint de l'accessibilité physique des équipements, pour des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Or, il s'agit d'une notion bien plus complexe qui comporte plusieurs dimensions :

- une dimension physique : la présence du service, le temps et la facilité d'accès (période et amplitude des horaires proposés, délais d'attente sur place,...), l'offre de déplacement associée...
- une dimension matérielle : la qualité et le niveau du service, son coût, l'information et la communication, les places disponibles, le choix dans les opérateurs, la dématérialisation...
- une dimension personnelle : perception de la qualité et de la clarté de la prestation, accompagnement dans l'accès au service...

L'amélioration de l'accessibilité – qu'elle soit physique ou dématérialisée – concerne donc, à la fois, l'optimisation, la coordination et la mutualisation de l'offre existante, ainsi que les complémentarités nécessaires à proposer, en particulier dans les zones déficitaires.

Ce schéma doit donc définir, pour les 6 ans à venir, un programme d'actions destiné à renforcer cette offre de services, sa lisibilité, la coordination et la mutualisation des moyens pour y parvenir. Dans la Marne, l'Etat et le Département ont souhaité que le schéma réponde aux finalités suivantes :

- prévenir et réduire les déséquilibres et les fragilités territoriales,
- **améliorer la concertation, la présence et la cohérence des services sur l'ensemble du territoire, plus particulièrement dans les zones déficitaires ou pour les publics rencontrant des difficultés d'accès,**
- prendre en compte les particularités des différents territoires marnais,
- valoriser les pratiques et initiatives existantes et les partager,
- être véritablement opérationnel en offrant aux territoires une boîte à outils intégrant des actions concrètes dont ils peuvent se saisir en fonction de leurs besoins ou de leur volonté d'agir,
- anticiper les évolutions des usages et des services...

Il devra ensuite se décliner pour sa mise en œuvre, dans des conventions conclues entre l'Etat, le Département, les Communes et les EPCI intéressés, les organismes publics et privés et les associations d'usagers des services au public éventuellement concernés. Les signataires s'engageront à mettre en œuvre, chacun dans la limite de leurs compétences, les actions programmées.

III / UNE GOUVERNANCE ET UNE MÉTHODE D'ÉLABORATION PARTICIPATIVE

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public a été élaboré conjointement par le Département et l'Etat, sous l'autorité du Président du Conseil départemental et du Préfet de la Marne, en concertation avec les acteurs locaux.

L'élaboration et la formalisation du document ont été pilotées par un comité technique restreint composé des services du Conseil départemental, de la Préfecture et de la Direction Départementale des Territoires. Le rôle du comité technique a été d'impulser la stratégie, de définir la méthode d'élaboration du schéma, de recueillir, compiler et exploiter les données recueillies, de mettre en cohérence les informations, de préparer, organiser et coordonner la concertation et son suivi, de finaliser la rédaction des différents documents. Pour mener à bien sa mission, le comité technique s'est réuni régulièrement durant une année (tous les 15 jours).

Tout au long de la démarche, l'Etat et le Département ont choisi de mettre en œuvre une méthode participative associant la population marnaise et les principaux acteurs impliqués sur les territoires :

- représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (Communes, EPCI, Conseil départemental, Conseil régional, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, Association des Maires de la Marne, etc.) ;
- services de l'Etat (DDT, ARS, Finances Publiques,...)
- chambres consulaires, et organismes de conseil et de réflexion (CCI, Agences d'Urbanisme, etc.)
- opérateurs de services au public marchands et non marchands : La Poste, Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole, SNCF, Gendarmerie, Police, SDIS, services sociaux et de santé, services d'éducation et de petite enfance, services de mobilité,...
- représentants de la société civile : associations culturelles, sportives, d'aide à la personne, associations de seniors et de personnes à mobilité réduite (PMR), associations d'usagers (Familles Rurales, UFC Que Choisir)...
- acteurs économiques...

Etat et Département ont souhaité laisser une large place à la concertation.

Le bureau d'études TMO Régions a assisté le comité technique et a apporté son expertise pour la réalisation du diagnostic et la construction du plan d'actions.

Juillet 2016 à janvier 2017 : Un diagnostic bâti à partir du recueil des attentes des Marnais et partagé avec les territoires

Le diagnostic s'est appuyé sur le recueil de données quantitatives existantes enrichies par les pratiques et perceptions des habitants et acteurs du département en matière d'accès aux services :

↳ Les services de l'Etat et du Département ont effectué un important travail de collecte, de compilation et de synthèse de données et de statistiques sociodémographiques, d'états des lieux portant sur la présence de services par secteurs d'activités. Il s'agit d'informations existantes produites par l'INSEE, les services de l'Etat (Atlas cartographique du département de la Marne publié en 2017 par la Direction Départementale des Territoires, ARS...), le Département ainsi que de nombreux services au public.



Ces éléments ont été analysés pour permettre au Département de réaliser un travail approfondi de cartographie sur la présence et les temps d'accès à ces équipements (cartes isochrones). Ces informations quantitatives ont été complétées par un diagnostic qualitatif.

↳ Ainsi, une première enquête a été menée auprès de la population (questionnaires papier) au cours de l'été et jusqu'au début de l'automne 2016. Des formulaires ont été mis à disposition dans divers lieux recevant du public (Préfecture, Sous-préfectures, Maisons de Services au Public (MSAP), Circonscriptions de la Solidarité Départementale, Centres Locaux d'Information et de

Coordination Gérontologique (CLIC),...) et distribués à l'occasion de la Foire de Châlons en Champagne. L'enquête a été enrichie par des sondages téléphoniques afin d'assurer la représentativité de la population départementale et de chacun des territoires marnais en sexes, âges et catégories socio-professionnelles (CSP). Au global, 1230 questionnaires ont été exploités, ce qui garantit une forte fiabilité des résultats obtenus.

Une seconde enquête a été réalisée auprès des acteurs et élus marnais. Un questionnaire leur a été adressé par mail en septembre 2016. 136 réponses ont été exploitées, près d'une commune sur 5 y a participé.

Enquête auprès des acteurs locaux de la Marne

PARTIE 1 - PRÉSENTATION

1 - De quelle structure êtes-vous ?
 Si nécessaire, précisez votre périmètre d'intervention

PARTIE 2 - PERCEPTION DE L'OFFRE

2 - Pourriez-vous évaluer l'offre des services suivants sur votre territoire (accès, fréquence d'ouverture, amplitude d'ouverture) ?

Attribuer une note : 1 = insatisfaisant ou 2 = moyennement satisfaisant ou 3 = satisfaisant

	Notes
Commerces de proximité (boulangerie, boucherie, épicerie, etc.)	*
Services de proximité (banque, poste, etc.)	*
Grands commerces alimentaires et magasins d'équipements (supermarché, meuble, électroménager, etc.)	*
Médecin généraliste	*
Pharmacie	*
Accueil de la petite enfance (crèche, garderie, assistante maternelle)	*
Écoles maternelles et primaires	*
Activités périscolaire et extrascolaire (centre de loisirs, espaces jeunes, etc.)	*
Collèges ou lycées	*
Formation supérieure et apprentissage	*
Services d'accompagnement à l'emploi (Rôle Emploi, mission locale, agence d'intérim)	*
Services d'assistance et de prestations sociales et d'aides au logement (assistance sociale, aides-ménagères, CCAS, CAF, CPAM, RSA, APA, etc.)	*
Lieux de vie pour seniors et service d'aide personnalisée	*
Administrations (mairie, préfecture)	*
Service de sécurité (gendarmerie, police)	*
Service d'urgence (pompiers, hôpital)	*
Transports locaux (bus, taxi, transport à la demande, etc.)	*
Gare SNCF	*
Équipements sportifs et de loisirs	*
Équipements culturels (cinéma, bibliothèque, médiathèque, théâtre, etc.)	*

Observations éventuelles :

Enquête auprès des usagers marnais

Donnez votre avis pour améliorer l'accès aux services dans la Marne avant le 30/09/2016

L'Etat et le Département de la Marne s'associent pour élaborer le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Vous pouvez, par votre réponse à cette enquête (compter 10 minutes), anonyme, identifier les services utiles à votre quotidien et évaluer leurs conditions d'accès sur votre territoire. Cette enquête constitue pour vous, en tant que citoyen et usager de ces services, une occasion d'exprimer vos attentes.

En tant qu'habitant de la Marne, votre avis est essentiel.

PARTIE 1 - Présentation de l'enquête

Quelques questions pour nous permettre de mieux comprendre votre situation :

1A - Dans quelle commune habitez-vous ?

Nom de la commune à indiquer :
 Code postal :

1B - Vous êtes ?
 un homme une femme

1C - Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?
 18-29 ans 30-44 ans 45-64 ans plus de 64 ans

1D - Quelles sont vos activités ?
 Agriculteur Artisan Employé Agent de maîtrise Enseignant
 Ouvrier ouvrier agricole Étudiant Libéral En recherche d'emploi
 Retraité Autre

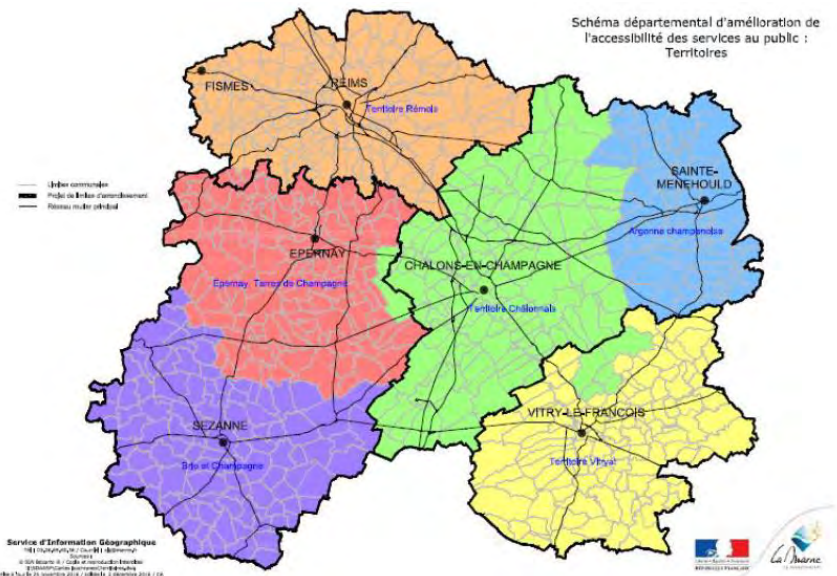
1E - Quel est votre niveau de diplôme ?
 Pas de diplôme Brevet de 5ème BEPC BEP/CAP Bac/Bac Pro
 Bac +2 Bac +3 et plus

1F - Quelle est votre situation familiale au sein de votre famille ? (plusieurs réponses possibles)
 Personne seule En couple Avec enfant(s)
 En situation de handicap Vivant avec une personne en perte d'autonomie/en situation de handicap

1G - Dans votre ménage, vous utilisez ? (plusieurs réponses possibles)
 Un véhicule Plusieurs véhicules Un téléphone mobile
 Une connexion internet

1H - Au quotidien, vous vous déplacez majoritairement :
 Avec votre véhicule personnel En co-voiturage En transport collectif En vélo À pied

Des réunions de concertations territoriales se sont déroulées dans chacun des 6 territoires marnais : le territoire châlonnais, le secteur d'Épernay, le territoire de Brie et Champagne, l'Argonne, le Grand Reims et le Vitryat, entre décembre 2016 et début janvier 2017. Elles ont rassemblé plus de 380 participants. Ces échanges ont permis d'affiner par territoire les résultats du diagnostic et d'identifier les principaux enjeux et thèmes sur lesquels il s'est révélé opportun de concentrer les efforts. Les éléments de pré-diagnostic ont été transmis par mail aux participants afin qu'ils puissent donner leur avis.



La version complète et finale du diagnostic est consultable sur les sites Internet de la Préfecture et du Département de la Marne.

L'Etat et le Département ont initialement identifié 9 grands domaines de services :

1. Services d'éducation

Accueil de la petite enfance
Ecoles maternelles et primaires
Collèges ou lycées
Formation supérieure et apprentissage
Activités périscolaires et extrascolaires

2. Services de la santé

Médecins généralistes
Pharmacies

3. Services commerciaux

Commerces de proximité
Services de proximité
Grands commerces alimentaires et équipements

4. Services pour l'emploi

Services d'accompagnement à l'emploi

5. Services d'aide aux personnes

Services d'assistance, de prestations sociales et d'aides au logement
Lieux de vie pour séniors et services d'aide personnalisée

6. Services de télécommunication et de transport

Transports locaux
Train
Connexion Internet
Accès au réseau de téléphonie mobile

7. Services d'urgence

Services de sécurité (gendarmerie, police)
Services d'urgence (pompiers, hôpital)

8. Services culturels et sportifs

Equipements sportifs et de loisirs
Equipements culturels

9. Administration

Mairies, Préfecture

L'ensemble de ces services a fait l'objet d'une étude appuyée lors de la phase de diagnostic.

Les enquêtes à la population et auprès des acteurs publics, puis les premières rencontres territoriales ont permis de cibler au sein de ces domaines, les services jugés comme essentiels et sur lesquels il était nécessaire de concentrer les efforts.

Ainsi, s'agissant du programme d'actions, il a été décidé de centrer les propositions sur les 5 thématiques suivantes :

- Commerces et services de proximité,
- Mobilité et transport,
- Accès aux services administratifs publics et privés,
- Santé et aide à la personne
- Accès aux réseaux de télécommunications.

Février 2017 : Des objectifs et un plan d'action élaborés en ateliers participatifs.

4 des 5 thématiques identifiées ont fait l'objet d'ateliers :

- Commerces et services de proximité,
- Mobilité et transport,
- Accès aux services administratifs publics et privés,
- Santé et aide à la personne

Le numérique et la téléphonie mobile constituent également deux sujets de préoccupations importants pour les élus et la population marnaise. Toutefois l'Etat et le Département ont fait le choix de ne pas y consacrer spécifiquement d'ateliers car des actions d'amélioration sont actuellement en cours.

La finalité de ces ateliers était de définir des objectifs et de construire un programme d'actions permettant de trouver des solutions pertinentes, réalistes et adaptées aux territoires marnais.

Des personnes de profils différents : élus locaux, acteurs marnais concernés ou spécialistes de ces sujets ont été conviés à participer aux groupes de travail. Ce mode d'organisation a permis à chacun d'apporter son expertise, son expérience et son point de vue, d'échanger et de faire émerger des idées innovantes. Ces ateliers ont réuni plus de 120 participants dans les locaux du Département à Châlons en Champagne.

A l'issue de ces quatre réunions, les actions identifiées ont été synthétisées et mises en forme. Elles ont ensuite été transmises pour avis aux participants.

Mars 2017 : Consolidation des propositions d'actions avec les territoires

Une nouvelle série de réunions de concertations territoriales s'est déroulée dans chacun des 6 territoires marnais : Châlonnais, Epernay-Terres de Champagne, Brie et Champagne, Argonne, Rémois, Vitryat.

A ces occasions, ont été présentées différentes initiatives portées ou susceptibles d'être portées par l'Etat ou le Département. Les débats ont permis de consolider et de conforter le plan d'actions envisagé. Près de 250 personnes ont assisté à ces rencontres.

Comme le prévoit la réglementation en vigueur, le projet de schéma est soumis pour avis aux EPCI, au Conseil régional et à la Conférence Territoriale de l'Action Publique puis approuvé par le Conseil départemental avant d'être arrêté par le Préfet.



Suivi et évaluation

Dans le prolongement de la démarche adoptée pour l'élaboration du schéma, le comité technique poursuivra son travail de coordination et assurera le suivi et l'évaluation du plan d'actions.

Chaque année, il priorisera les actions, préparera le bilan annuel des actions menées au regard des indicateurs qui ont été définis dans les fiches-action. Il se réunira au moins 2 fois par an.

Un comité de suivi et d'évaluation sera également mis en place. Il sera co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental ou leur représentant et sera composé des services de l'Etat (Préfecture, DDT, ARS...), des services du Département et d'au moins un représentant de chaque EPCI à fiscalité propre. En fonction de l'ordre du jour, sa composition pourra être élargie. Il se réunira une fois par an dans le respect de la législation en vigueur. Cette instance de concertation et de suivi sera chargée de pérenniser la dynamique impulsée par le schéma. Elle sera informée, par le comité technique de la mise en œuvre des actions. Elle proposera les actions à prioriser et les adaptations éventuelles à apporter au schéma.

IV / LES ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC : UNE ACCESSIBILITÉ PERÇUE COMME GLOBALEMENT SATISFAISANTE MAIS À RELATIVISER SELON LES TERRITOIRES

1. Un contexte territorial structurant l'accessibilité des services au public

Plusieurs éléments du contexte territorial nourrissent la réflexion sur l'accessibilité des services au public dans la Marne :

L'identité marnaise

Positionnement du département : à l'Ouest de la région Grand Est, le département de la Marne se situe aux portes du bassin parisien et de la région des Hauts de France, au carrefour des grandes infrastructures qui relient l'Europe : autoroutes A 4 et A 26, TGV Est et aéroport Paris-Vatry.

L'économie marnaise

Reconnue internationalement pour son champagne, la Marne dispose d'une économie agri-viticole forte, avec une production agricole qui se classe dans les 1ers rangs français pour les céréales et les betteraves. Elle accueille également de puissantes industries de transformation dans le domaine agroalimentaire (grandes maisons de champagne, Malteurop, Mac Cain, Tereos, Cristal Union...), dont certaines à la pointe de l'innovation, notamment dans la valorisation des agro-ressources avec le pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources de Bazancourt et dans la Smart-Agriculture à Châlons en Champagne.

De plus, la Marne se caractérise par une économie industrielle diversifiée avec la présence de grands groupes nationaux et internationaux ainsi que des PME, développant des activités de fabrication (Axon' Cable, Albéa, Smurfit Kappa, Valéo, TI Automotive, Delpharm) et de distribution (SCAPEST).

Historiquement, de nombreux sites militaires étaient installés dans la Marne. Cependant, ils ont été impactés par les réformes successives des armées, en particulier en 2015, avec le départ de l'État-Major de la 1ère BM et du 1er RAMA de Châlons en Champagne. La présence de la force militaire reste néanmoins importante avec les camps nationaux d'entraînement de Suippes et de Mourmelon.

Enfin, le département se classe également dans les 1ers rangs nationaux en termes de production éolienne, avec 643 MW de puissance raccordée à fin 2015.

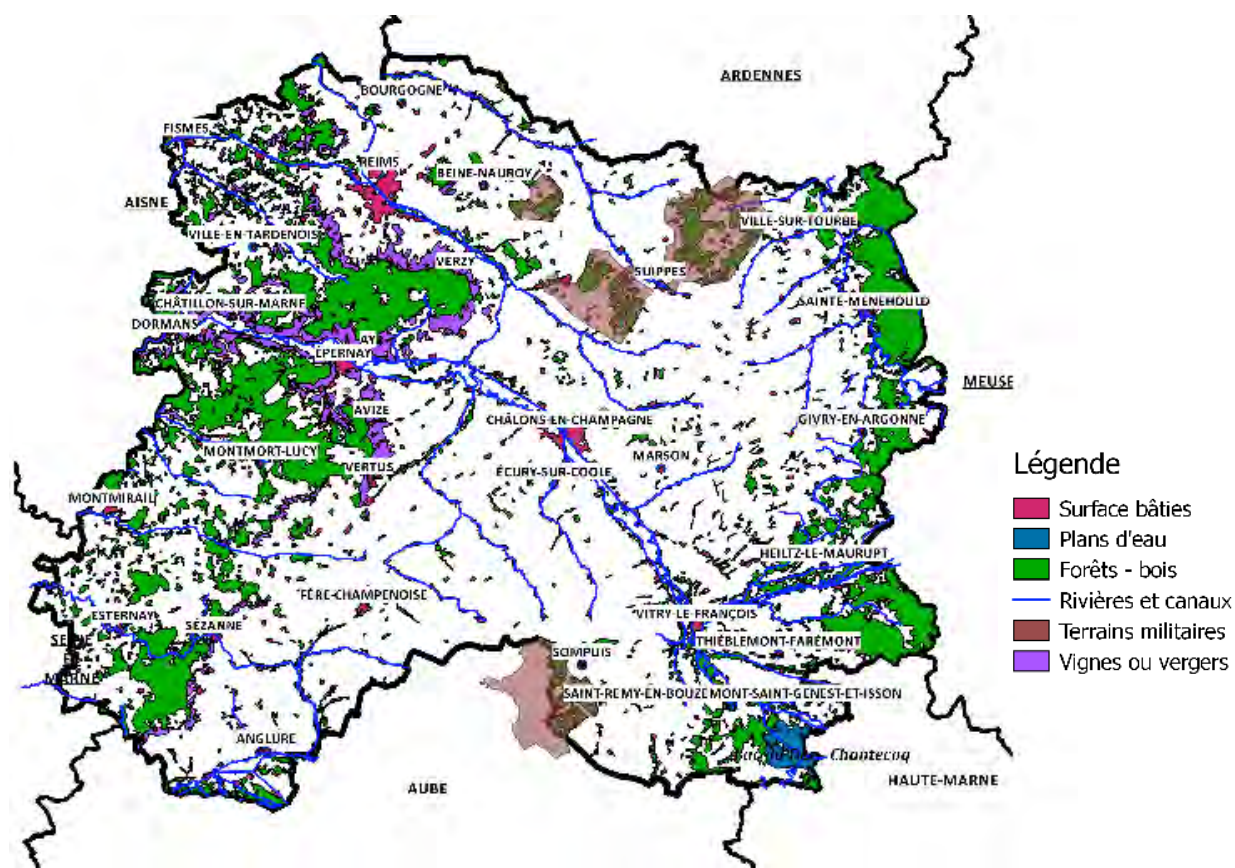
Les grandes caractéristiques géographiques

Le département se structure autour de la vallée de la Marne qui traverse successivement d'Ouest en Est, les diverses entités paysagères qui le composent :

- À l'Est, la Champagne humide où la nature des sols détermine l'occupation des sols, mixant forêts, prairies, cultures et étangs et qui est marquée par la présence du lac du Der, plus grand lac artificiel d'Europe, constituant une région privilégiée pour les oiseaux d'eau, notamment des grands migrateurs. Plus à l'Est encore, l'Argonne, massif boisé ponctué d'étangs et d'étroites vallées.

- Au centre, la Champagne crayeuse qui occupe plus de la moitié du département, se caractérise par un paysage de grandes cultures.

- À l'Ouest, le Tardenois, la Montagne de Reims et la Brie champenoise, prenant naissance avec les coteaux de la côte d'Ile de France, occupés par les vignes et se prolongeant au-delà par un paysage de plateaux encore essentiellement boisés et d'une succession de vallonnements plus ou moins prononcés où les grandes cultures occupent les terrains les plus fertiles.



Fort de cette diversité et marqué par son histoire, le département dispose d'un riche patrimoine naturel et paysager (Coteaux de Champagne, Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et en projet dans l'Argonne, Lac du Der, Marais de Saint Gond,...), bâti (Cathédrales de Reims et de Châlons-en-Champagne, Basilique de l'Épine, Avenue de Champagne à Epernay, architecture à pan de bois,...), et de mémoire (Campagne de France, Grande Guerre, Reddition de la Seconde Guerre Mondiale, Réconciliation franco-allemande), reconnu notamment au travers des différents classements et labels au niveau mondial (UNESCO) ou national (Natura 2000, réserves naturelles, sites et monuments classés ou inscrits, villes d'art et d'histoire,...).

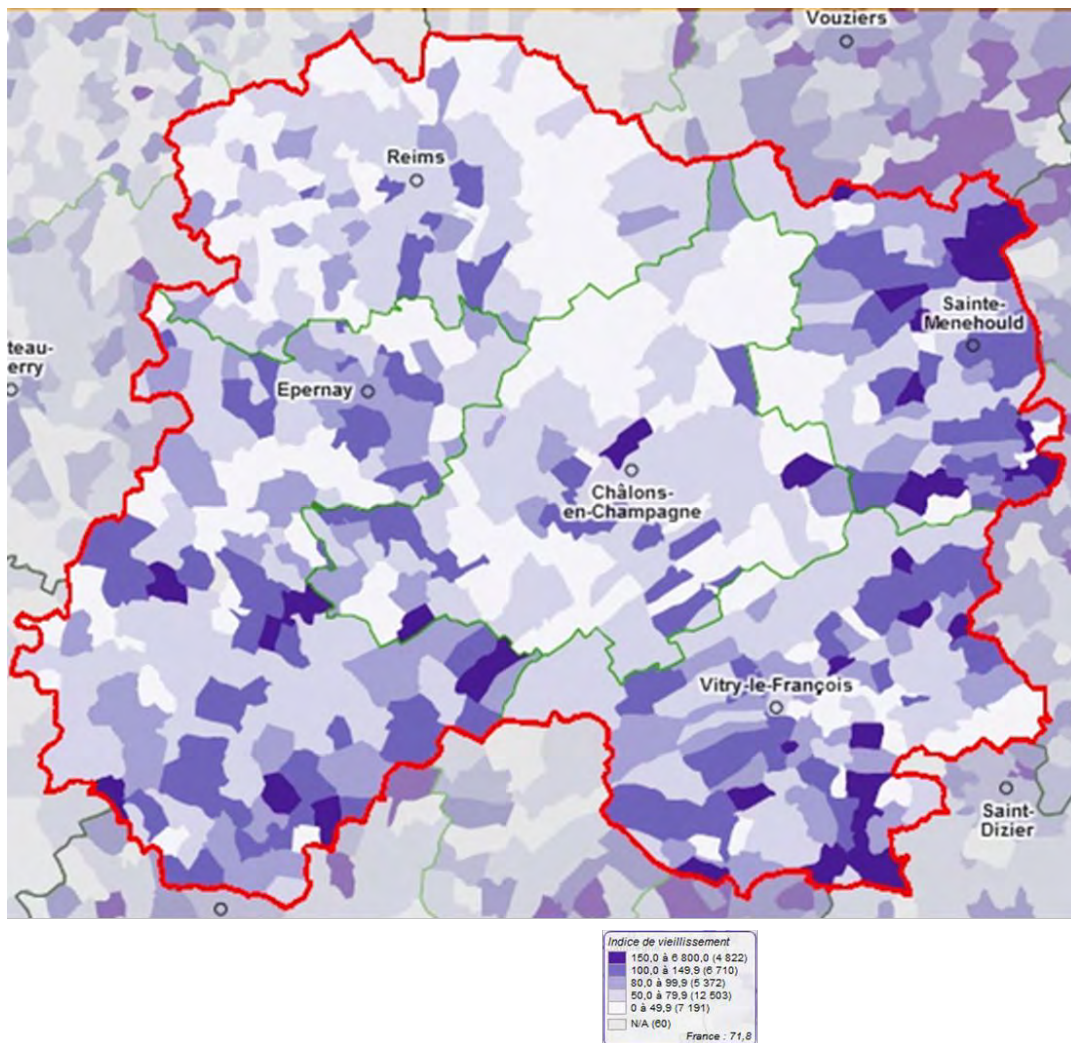
Une dynamique socio démographique marquée par le vieillissement de la population et l'étalement urbain

Avec une population de 569 999 (INSEE, RP 2013), dont près de 65 % concentrée dans ses quatre principales agglomérations, Châlons en Champagne Préfecture, et les trois Sous-Préfectures de Reims, Epernay et Vitry-le-François, la Marne se situe à la 5ème position des 10 départements de la région Grand Est par sa population.

Elle a vu sa population légèrement augmenter sur les 13 dernières années. Cette croissance est liée à un solde naturel positif compensant un déficit migratoire. Selon l'INSEE, cette tendance se poursuivrait légèrement jusqu'en 2020 puis la population devrait diminuer pour compter 563 100 habitants à l'horizon 2040 (INSEE – Omphale 2010, scénario central). Cette dynamique ne devrait donc pas impacter de manière significative la demande globale de services au public sur la durée du schéma d'accessibilité.

Cependant, le solde naturel positif et la légère croissance de la population ne doivent pas obérer un vieillissement de la population.

Ce vieillissement s'accroît, la part des 65 ans et plus s'élevait à 27 % en 2010, elle pourrait représenter 35,8% des habitants en 2025 (Insee RP 2013). Une tendance similaire s'observe sur la région Grand Est et à l'échelle de la France de province. Il conduit à une demande accrue de services mobilisés plus spécifiquement par les seniors (ex. services de santé) et interroge sur les besoins en mobilité des personnes en perte d'autonomie pour accéder aux services.



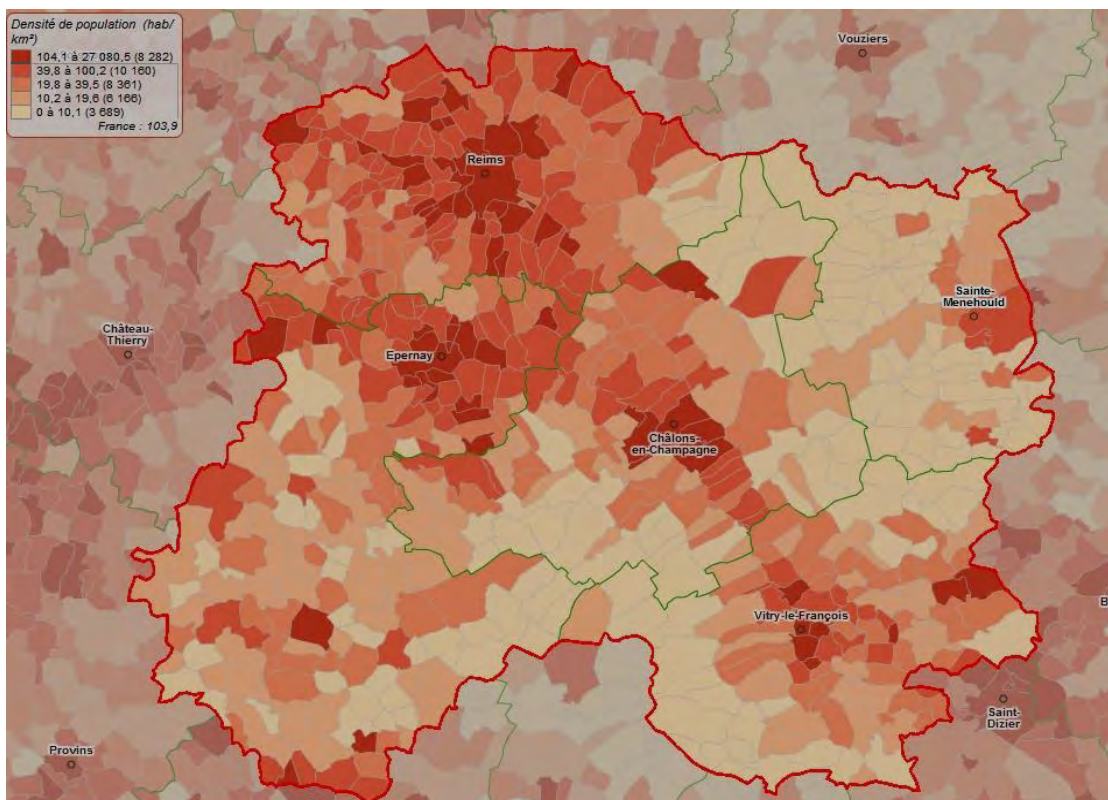
Carte de l'indice de vieillissement de la population à l'échelle communale
 Source : CGET (<http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr>)
 INSEE RP 2013

Comme le montre la carte, ce vieillissement est plus prononcé dans toute la partie Est de la Marne, sur les territoires du Vitryat et de l'Argonne, ainsi que dans le Sud-Ouest du territoire de Brie-et-Champagne, et dans une moindre mesure sur le territoire d'Epernay Terres de Champagne.

Si l'on recoupe cette cartographie avec celle des centralités marnaises et de leurs temps d'accès, on observe que l'Est et le Sud-Ouest du département connaissent à la fois un vieillissement plus prononcé de leur population et des zones plus éloignées des centralités (y compris de petite taille).

Ces espaces constituent par conséquent, en première lecture, des points de vigilance de l'accessibilité aux services par les seniors.

Enfin, l'analyse de la densification montre un phénomène d'étalement urbain (cf. carte ci-dessous) qui s'accroît depuis les années 2000. Ces effets d'extension apparaissent désormais au sein de communes rurales de plus en plus éloignées des pôles urbains. Ce phénomène interroge nécessairement sur l'accessibilité des services au public pour les populations y résidant.



Carte de la densité de la population à l'échelle communale
 Source : CGET (<http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr>)
 INSEE RP 2013

La structuration urbaine et son impact sur l'accessibilité des services au public

La cartographie des aires urbaines, selon la définition de l'INSEE, (cf. carte ci-après) montre une structuration du département s'appuyant sur :

- 3 grands pôles urbains (Reims, Châlons en Champagne, Epernay),
- 1 moyen pôle (Vitry-le-François),
- 7 pôles de plus petite taille (Sézanne, Montmirail, Vertus, Dormans, Mourmelon le Grand, Suippes et Sainte Ménehould).

Ces pôles concentrent un éventail de services au public et constituent par conséquent des points d'appui majeurs pour l'accessibilité des services au public dans le département, ce d'autant qu'ils maillent le territoire, du Nord au Sud et d'Est en Ouest.

Les 3 grands pôles se situent plutôt sur la partie centrale et Nord-Ouest du département. Cette structuration induit d'ores et déjà un déséquilibre de l'accès aux services au détriment de l'Est et du Sud-Ouest.

Les aires Urbaines

Une aire urbaine ou "grande aire urbaine" est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attenues par celui-ci.

LEGENDE

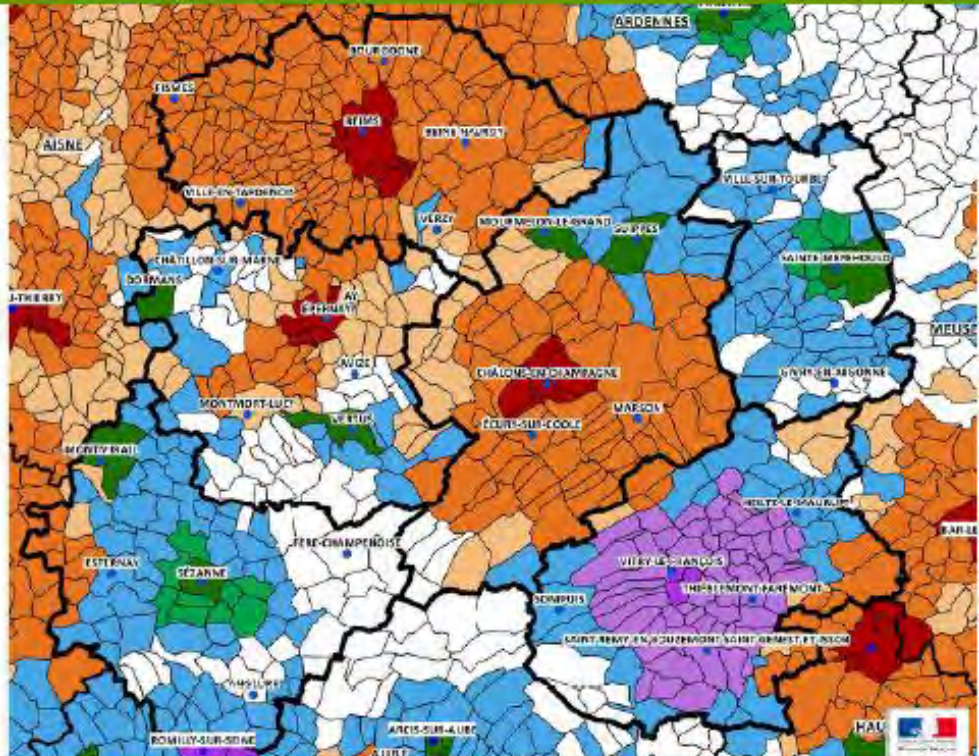
- Grand pôle
- Couronne d'un grand pôle
- Multipolarisé des grandes aires urbaines
- Moyen pôle
- Couronne d'un moyen pôle
- Petit pôle
- Couronne d'un petit pôle
- Autre multipolarité
- Commune isolée hors influence des pôles

0 20 km

Sources :
 IGN-EDCARTE®
 © INSEE-2013
 Géographie : DDT51 SPPF/BU
 07/10/2016

Direction Départementale des Territoires de la Marne

Service Territorialité Partage des Politiques - Unité Territoriale et Statistique

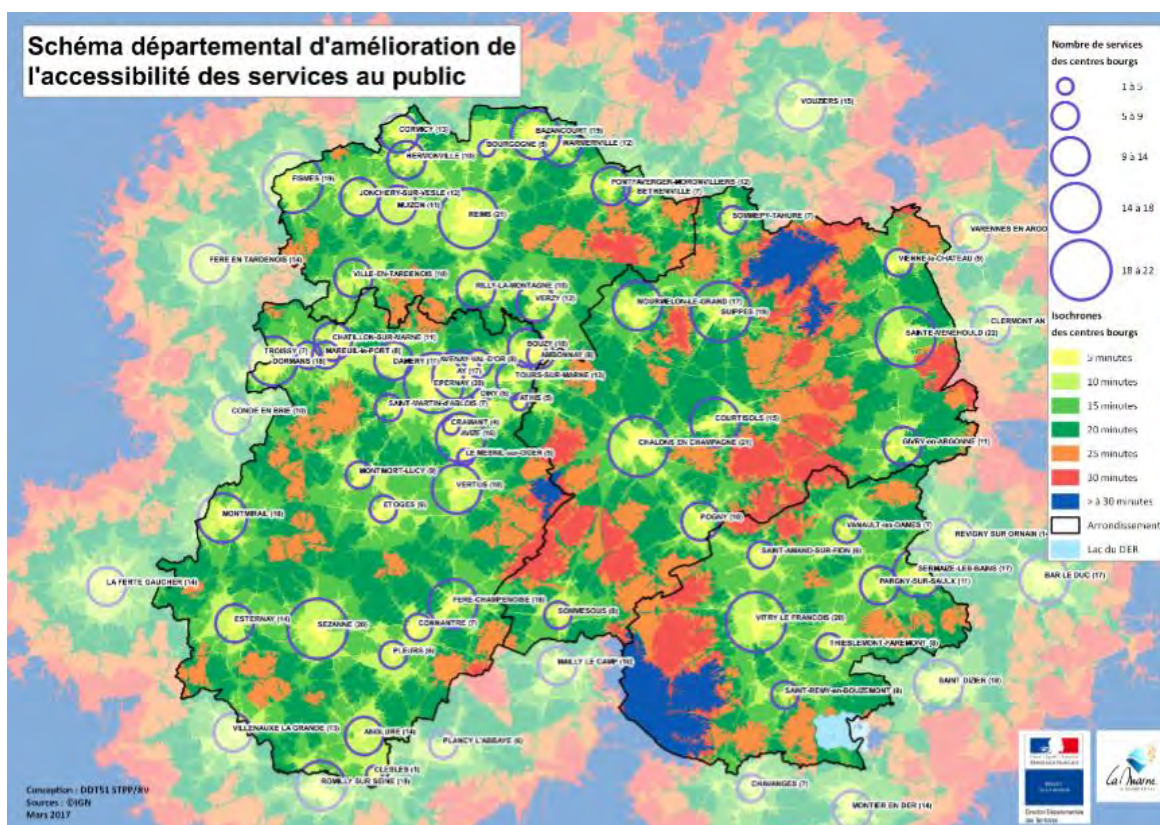


Au-delà de ces polarités, d'autres communes assurent également des fonctions de centralités locales. Pour identifier l'ensemble des centralités départementales, deux modes de caractérisation ont été retenus :

- Compter plus de 500 habitants et posséder au minimum 3 équipements ou services de la gamme intermédiaire, par exemple un collège, un supermarché, un hébergement pour personnes âgées (36 Communes)
- Compter plus de 6 services de proximité (12 Communes).

La Marne compte ainsi au global 48 centralités qui représentent autant de points d'appui territoriaux supplémentaires pour développer et favoriser l'accès des services au public.

La carte ci-après fait apparaître ces points d'appui, avec la représentation du nombre d'équipements et services qu'ils concentrent (base INSEE et SDAASP) et des temps d'accès à leur centre.



La cartographie fait apparaître des zones sensiblement plus éloignées de ces centralités, notamment sur un arc allant du Nord au Sud du département en passant par l'Ouest du territoire de l'Argonne et le Sud-Ouest du territoire Vitryat.

Ce constat est cependant à nuancer compte tenu de la très faible densité démographique de ces secteurs, avec une urbanisation très peu présente dans les secteurs de grandes cultures et de grands massifs boisés, voire nulle dans les périmètres des camps militaires.

2. La perception de l'accessibilité des services au public : une satisfaction à relativiser selon les services et les territoires

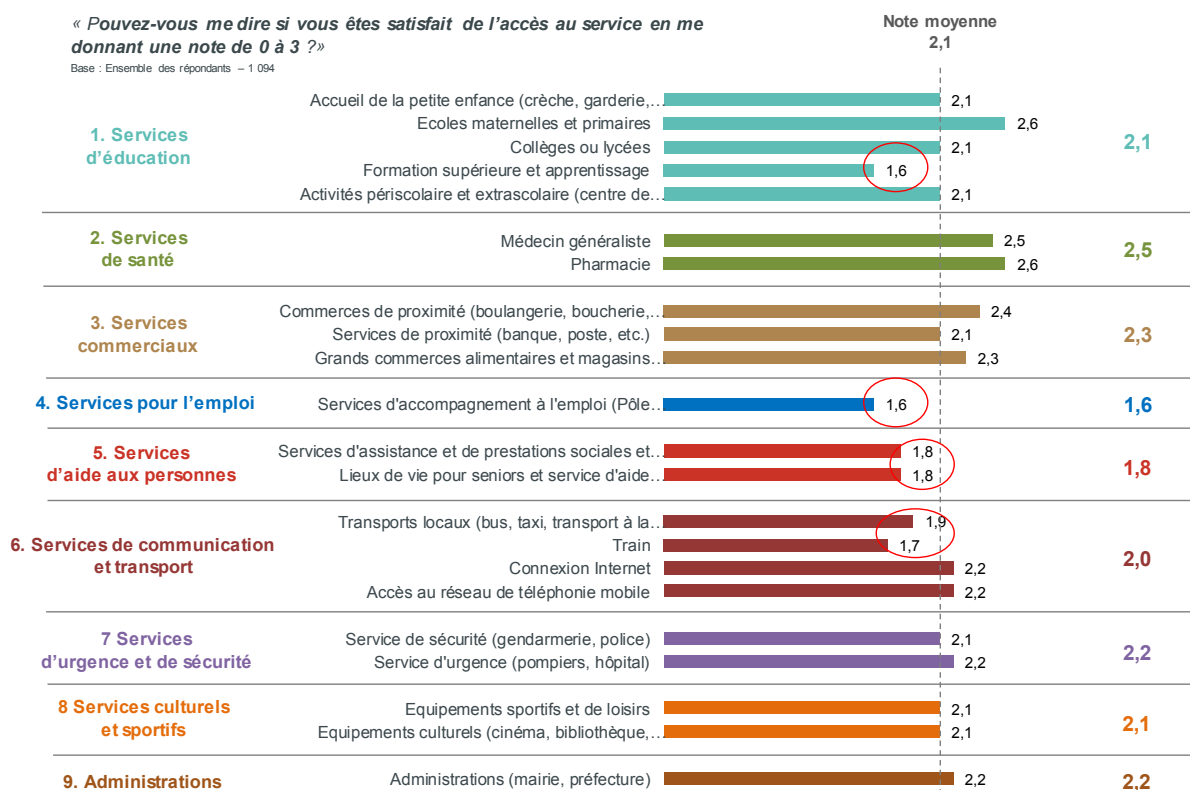
Comme l'illustre le graphique ci-après, on retiendra en premier lieu qu'à l'échelle départementale, les habitants sont assez satisfaits de l'accès aux services : ils ont attribué une note moyenne de 2,1 sur une échelle allant de 0 à 3.

Cependant, un certain nombre de services ou groupes de services se situant en-deçà de cette moyenne, présentent aux yeux des habitants des déficits d'accessibilité à l'échelle départementale :

- la formation supérieure et l'apprentissage
- les services d'accompagnement à l'emploi
- les services d'assistance sociale, de prestations sociales et d'aides au logement
- les lieux de vie et services d'aide aux seniors
- les transports locaux et ferroviaires

« Pouvez-vous me dire si vous êtes satisfait de l'accès au service en me donnant une note de 0 à 3 ? »

Base : Ensemble des répondants - 1 094



Source : enquête auprès de la population de la Marne - 2016

Ces perceptions des services à l'échelle départementale cachent cependant des disparités au sein du département.

En premier lieu, l'accessibilité aux services de télécommunication et de réseaux de transport est perçue en retrait dans les espaces ruraux et les couronnes périurbaines. Les petits pôles urbains sont quant à eux perçus en déficit d'accessibilité pour les services de transport.

Par ailleurs, les répondants des territoires du Vitryat, de la Brie et Champagne et de l'Argonne font en général état :

- d'une accentuation sur leur territoire des déficits d'accessibilité déjà repérés à l'échelle départementale (cf. ci-dessus),
- de déficits d'accessibilité spécifiques dans les domaines suivants :
 - les médecins généralistes,
 - les activités périscolaires et extra scolaires,
 - l'accueil de la petite enfance,
 - les commerces et services de proximité,
 - la connexion Internet,
 - la téléphonie mobile.

Les analyses des temps d'accès aux services confirment par ailleurs que ces territoires cumulent le plus de déficits en comparaison avec le reste du Département, l'Argonne étant le territoire concentrant au final le plus de difficultés.

Ces constats ne paraissent pas étonnants au regard de l'analyse du contexte territorial marnais établie précédemment, qui pointait des risques de déficit d'accessibilité pour tout ou partie de ces territoires (faibles polarités, éloignement plus important des centralités, vieillissement accru de la population).

3. Approfondissement thématique et concertations territoriales

La santé

Sur ce thème et notamment concernant l'accès au médecin généraliste, si le maillage territorial apparaît plutôt cohérent à l'échelle départementale, 16% des répondants se trouvent encore au-delà des 15 minutes de trajet considérées comme limite acceptable.

Par ailleurs, trois infra-territoires méritent une vigilance particulière, le Nord-Est du département (entre Suippes et Sainte Ménehould), le Sud du territoire Châlonnais et l'extrême Sud-Ouest du territoire Vitryat.

Lors des rencontres territoriales organisées afin d'enrichir ce diagnostic, les participants ont fréquemment déploré le vieillissement des médecins généralistes, ainsi que d'autres professionnels de santé et leurs difficultés pour trouver un successeur.

Le faible nombre de spécialistes, entraînant des délais d'attente de plus en plus longs et pénalisants a également été souligné.

En outre, les difficultés à coordonner les interventions et l'échange d'informations entre différents professionnels de santé préoccupent les participants.

Les mobilités

Les territoires d'Argonne champenoise, de Brie et Champagne et dans une moindre mesure le territoire Vitryat, connaissent des déficits d'accessibilité aux services de transport.

En écho à ces constats, lors des concertations territoriales sur l'Argonne et la Brie Champenoise, les participants ont fait part de leur sentiment d'isolement.

Des initiatives ont été mises en place (transport à la demande) mais ne répondent pas toujours aux besoins, tandis que de nouveaux usages se développent (co-voiturage, transports solidaires, ...). Les réformes territoriales (Région Grand Est, nouveaux EPCI) impactent également les besoins de déplacements. Dès lors, certaines personnes ont demandé une meilleure adaptation des réseaux et des offres de transport.

Enfin, une attente particulière a été exprimée sur le territoire rémois pour mieux prendre en compte les besoins des personnes à mobilité réduite.

Le numérique et la téléphonie mobile

Sur cette thématique, l'enquête révèle une plus grande insatisfaction sur les territoires Vitryat, d'Argonne champenoise et de Brie et Champagne. Des problèmes de connexions ont également été signalés lors des concertations territoriales dans l'Argonne, le Vitryat et le Sézannais.

En fait, tous les territoires se sont exprimés, lors des concertations, pour demander un meilleur accès au numérique (connexions haut débit, lieux d'accès publics, information...) et une meilleure qualité du réseau de téléphonie mobile.

De plus, ils se sont prononcés pour mettre en place un accompagnement pour maîtriser de nouveaux usages du numérique : formations personnalisées, démarches dématérialisées, actions spécifiques auprès de certains publics (séniors, personnes handicapées, chercheurs d'emplois, publics fragiles, etc.).

Les commerces et services de proximité

A l'échelle du département, 36% des répondants à l'enquête se déclarent à plus de 11 minutes des services et commerces de proximité. Ce résultat atteint 45% pour le territoire d'Épernay et 49% en Argonne Champenoise.

Face aux sentiments d'**isolement** et d'**abandon** surtout exprimés par certains territoires ruraux, les participants aux concertations ont insisté sur la nécessité de renforcer les liens sociaux par le **maintien et le développement de l'offre commerciale**. Ils ont déploré les fermetures de petits commerces de proximité ou encore la réorganisation de La Poste.

Les services d'éducation

Les territoires d'Argonne champenoise, le Vitryat et la Brie et Champagne cumulent des difficultés d'accès aux services d'accueil de la petite enfance, aux accueils péri- et extra-scolaires et à la formation supérieure. En outre, on observe que l'Argonne connaît également la plus faible accessibilité aux collèges et lycées.

Les participants aux concertations territoriales des secteurs du Vitryat, de l'Argonne et de Brie et Champagne, ont insisté sur l'enjeu d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'accueil de la petite enfance : davantage de structures collectives, **possibilités d'accueil** avec horaires décalés ou atypiques, **structures d'accueil** pour enfants handicapés...

Les services et équipements culturels et sportifs

Si le département présente un assez bon maillage et une relative homogénéité sur cette thématique, le territoire d'Argonne champenoise apparaît encore en déficit sur la dimension culturelle puisque 51% des répondants se trouve au-delà du temps de trajet moyen acceptable (20 minutes) pour rejoindre un équipement culturel. Le Sud du Vitryat se distingue pour sa part par une accessibilité moins forte aux équipements sportifs.

Les services pour l'emploi

Les temps moyens d'accès à ces services sont importants puisque 30% des répondants à l'enquête sont à plus de 20 mn d'un service pour l'emploi.

Globalement, les franges des 6 territoires marnais connaissent les temps d'accès les plus importants, mais c'est le territoire d'Argonne champenoise qui apparaît le plus nettement en déficit d'accessibilité par rapport aux autres territoires. En effet pour 84% de ses répondants il faut plus de 20 minutes de trajet pour accéder aux services pour l'emploi.

Les services d'assistance et de prestations sociales

Les temps moyens d'accès à ces services sont également importants puisque 34% des répondants à l'enquête en sont à plus de 20 mn. Les territoires d'Epernay, de l'Argonne et de la Brie et Champagne ont la moins forte accessibilité à ces services, entre 40 et 50% de leurs répondants se situant à plus de 20 mn.

Les services administratifs

Lors des rencontres territoriales, des participants ont regretté les fermetures et les réorganisations des services administratifs tels que les perceptions, la nouvelle organisation pour la délivrance de titres d'identités...

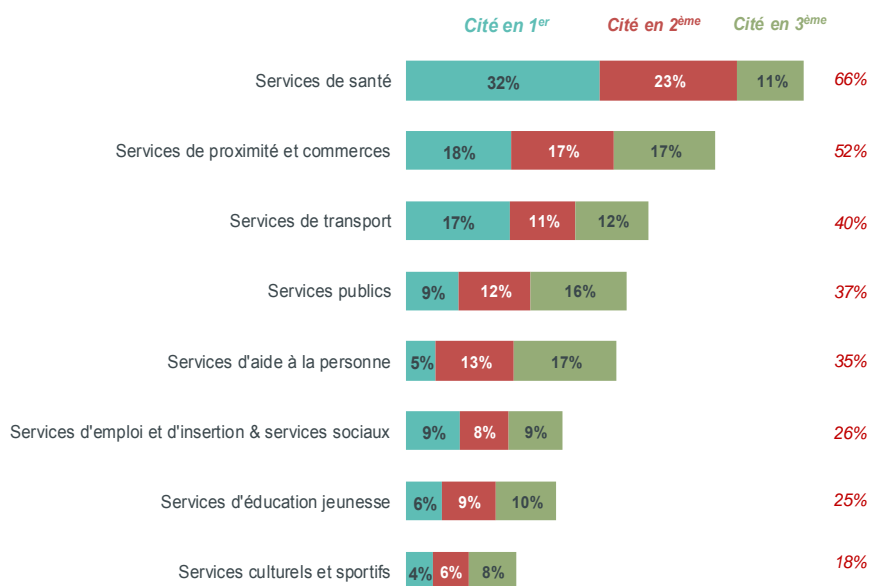
4. Les enjeux d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Les thématiques de services prioritaires

Lors des enquêtes, les habitants, acteurs et élus ont proposé d'améliorer en priorité les services suivants, par ordre hiérarchique :

« Parmi les familles de services que je vais vous citer, quelles sont selon vous les trois dont l'accès doit être amélioré en priorité ? Pouvez-vous ensuite classer ces 3 familles de services par ordre de priorité ? »

Base : Ensemble des répondants – 1 094



Source : enquête auprès de la population de la Marne - 2016

Les acteurs et élus qui se sont exprimés ont fortement mis en avant l'enjeu d'un meilleur accès à l'Internet haut débit (connexion, lieux d'accès publics...) et à la téléphonie mobile (tout particulièrement dans l'Argonne, le Vitryat et le Sézannais).

En procédant par association, regroupement et hiérarchisation, et à la lumière des concertations territoriales, les attentes prioritaires peuvent être synthétisées en 5 thématiques :

- Les services de santé et d'aide à la personne,
- Les services de télécommunication,
- Les commerces et services de proximité,
- Les services de mobilité,
- Les services administratifs et sociaux.

Les axes d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Enfin, tant les habitants que les acteurs et élus se sont positionnés sur un certain nombre de propositions, ou plutôt d'axes de réflexion, pour améliorer l'accès aux services.

Les propositions suivantes ont toutes en commun d'articuler optimisation de la délivrance des services et maintien de la proximité aux habitants :

- La mutualisation des services (maisons de santé pluridisciplinaires, maisons des services au public, commerces multi-services...),
- Le déploiement de permanences des services publics et accueils sur rendez-vous,
- L'itinérance de services et les livraisons à domicile,
- Les solutions numériques d'accès aux services,
- Une meilleure information sur l'offre de services,
- La diversification des solutions de mobilité (co-voiturage, transport solidaire...),
- Le renforcement de la fonction de pôles de services des bourgs-centres.

5. Conclusion

On retiendra de ces travaux le décalage partiel entre certains déficits d'accessibilité identifiés et les attentes prioritaires exprimées. En effet, les habitants sont conscients et admettent que certains services et grands équipements ne pourront jamais être implantés sur leur territoire (par exemple : université). Par contre, une attente plus forte s'exprime pour certains services qui peuvent remplir d'autres fonctions que leurs seules fonctions premières (ex. l'animation et le lien social générés par les commerces et services de proximité).

On remarquera également que si certains territoires sont un peu plus en attente que d'autres d'une amélioration de l'accès à tel ou tel service (services de santé dans le Vitryat, services de transport dans l'Argonne, services d'emploi, d'insertion et services sociaux dans le Châlonnais), globalement ces attentes prioritaires s'appliquent à tous les territoires marnais.

C'est parfois au sein de ces territoires que des degrés d'attente plus différenciés peuvent se manifester. Il faudra donc les prendre en compte lors de la mise en œuvre du plan d'actions du schéma d'accessibilité.

Le plan d'actions du schéma d'accessibilité doit par conséquent être compris comme une boîte à outils au service de tous les territoires marnais.

A noter : la version complète du diagnostic est consultable sur les sites Internet de la Préfecture de la Marne et du Département :

www.marne.gouv.fr

www.marne.fr

FICHES ACTIONS



V/ UN PLAN D' ACTIONS POUR LA MARNE : 5 ORIENTATIONS, 10 OBJECTIFS ET 26 ACTIONS

Orientations stratégiques	Objectifs	Actions
Assurer l'accès aux services administratifs publics et privés	1. Maintenir et faciliter l'accès de proximité aux services administratifs	1.1 – Finaliser le déploiement des Maisons de Services Au Public dans le département
		1.2 – Faire des mairies des relais de services
		1.3 – Proposer un service mutualisé d'itinérance des services administratifs
	2. Simplifier et faciliter l'accès aux services administratifs par les solutions numériques	2.1 – Accompagner les publics dans l'usage des outils numériques
		2.2 – Formaliser un réseau d'accès libre à Internet
		2.3 - Créer un dispositif départemental de communication sur les services administratifs
Améliorer l'accès aux services de santé de proximité et d'aide à la personne	3. Structurer les soins de proximité et favoriser l'installation des omnipraticiens libéraux	3.1 - Développer les Contrats d'Engagement de Service Public
		3.2 - Promouvoir le dispositif des Praticiens Maître de Stage
		3.3 – Finaliser le déploiement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires sur le département et favoriser les Plate-formes Territoriales d'Appui
		3.4 – Mobiliser des professionnels de santé salariés pour assurer une présence sur les territoires et promouvoir les centres de santé
		4.1 – Mieux communiquer auprès du grand public et des aidants sur l'offre de soins et les dispositifs d'aide à la personne existants
	4. Améliorer la lisibilité de l'offre de soins et d'aide à la personne	4.2 – Mieux informer les médecins, professionnels de santé et services hospitaliers sur l'offre et les modalités d'accompagnement à domicile
	5. Améliorer l'accès aux services de la petite enfance	5.1 – Diffuser l'information sur les accueils de la petite enfance
Favoriser l'accès aux commerces et services de proximité	6. Soutenir les mutualisations et de nouvelles formes de commerces et de services collaboratifs	6.1 – Encourager la création de tiers lieux sur chaque territoire
		6.2 – Initier et soutenir les mutualisations de commerces et services
		6.3 – Soutenir les nouvelles formes de commerces et services
	7. Accompagner les commerces et services de proximité	7.1 – Fédérer et animer localement les commerces et services
		7.2 – Promouvoir les dispositifs d'aide à la transmission / reprise de commerces et services de proximité
	8. Faciliter la mobilité des habitants sur les territoires ruraux par des solutions plus souples et solidaires	8.1 – Soutenir le co-voiturage territorialisé
Encourager l'accès à la mobilité et au transport		8.2 – Développer les mobilités solidaires
		9.1 – Créer un réseau des acteurs de la mobilité
	9. Améliorer la coordination et la lisibilité des offres de mobilité pour mieux répondre aux besoins des habitants	9.2 – Soutenir l'élaboration de diagnostics territoriaux de la mobilité
		9.3 – Créer des plateformes locales de mobilité
		9.4 – Créer une centrale de mobilité
Faciliter l'accès aux réseaux de télécommunication	10. Améliorer l'accès aux réseaux de télécommunication	10.1 – Accompagner le déploiement du Très Haut Débit
		10.2 – Accompagner les communes sur la plateforme France Mobile

ORIENTATION STRATÉGIQUE I – ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES ADMINISTRATIFS PUBLICS ET PRIVÉS

La première orientation stratégique du schéma concerne l'accès aux services administratifs publics et privés.

Lors de l'enquête effectuée dans le département de la Marne à l'été 2016, les services administratifs publics sont classés en 4ème priorité d'amélioration de l'accessibilité des services par les habitants.

Pendant les réunions de concertation de décembre 2016 et de janvier 2017, des acteurs locaux ont relevé la fermeture de certains services comme la Trésorerie ou le bureau de poste due à la réduction des moyens financiers et humains dans un but de rationalisation des services.

Avec la mise en place de **nouvelles procédures d'instruction des cartes nationales d'identité et des passeports**, seules 24 mairies seront équipées de dispositifs de recueil dans le département de la Marne.

De plus, les procédures changent actuellement et se dématérialisent de plus en plus. La population a donc le sentiment que les services sont de plus en plus éloignés et difficilement accessibles, notamment quand les procédures sont dématérialisées et que le contact humain disparaît peu à peu.

Certains publics rencontrent des difficultés pour accéder aux services du fait de contraintes **sociales, physiques ou générationnelles pouvant se matérialiser par un manque d'autonomie dans l'accès aux services (incapacité à utiliser internet ou à accéder aux services sans intermédiation humaine) et nécessitent donc qu'un accompagnement leur soit dévolu.**

Afin d'améliorer l'accès des services au public, le schéma fixe deux objectifs, dont le premier consiste à maintenir des services de proximité grâce aux Maisons de Services Au Public, aux espaces numériques et aux services itinérants.

Le deuxième objectif est de permettre d'accéder plus facilement aux services par les solutions numériques avec un accompagnement du public et un accès libre à Internet tout en communiquant sur l'offre de services dans le département.

OBJECTIFS	ACTIONS
1. Maintenir et faciliter l'accès de proximité aux services administratifs	1.1 – Finaliser le déploiement des Maisons de Services Au Public dans le département 1.2 – Faire des mairies des relais de services 1.3 – Proposer un service mutualisé d'itinérance des services administratifs
2. Simplifier et faciliter l'accès aux services administratifs par les solutions numériques	2.1 – Accompagner les publics dans l'usage des outils numériques 2.2 – Formaliser un réseau d'accès libre à Internet 2.3 - Créer un dispositif départemental de communication sur les services administratifs

1. Maintenir et faciliter l'accès de proximité aux services administratifs

Action 1-1 : Finaliser le déploiement des Maisons de Services Au Public dans le département	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une couverture territoriale de la présence des services administratifs par le maillage des MSAP
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser dans un même lieu de proximité un panel de services administratifs (permanences) - Envisager une mutualisation avec d'autres types de services pour gagner en flux et visibilité (ex. médiathèques) - Proposer un accueil de premier niveau pour informer, orienter et monter les dossiers administratifs - Offrir des accès numériques aux services administratifs et une possibilité d'accompagnement aux usages numériques - Monter le projet de MSAP en informant et associant les secrétaires de mairies (prescripteurs) - Implanter des antennes (voire permanences) de la MSAP en fonction des besoins pour mailler le territoire de proximité (ou s'appuyer sur les mairies comme relais de services cf. fiche action 1.2.)
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Intercommunale, dans les bourgs-centres relais
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Etat, EPCI, Communes et Opérateurs, Caisse des Dépôts
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Locaux et équipements adaptés aux PMR - Personnels des services administratifs (ex. permanence) - Agents d'accueil de premier niveau - Formation des personnels
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs des services administratifs publics et privés, opérateurs
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Former les personnels des services administratifs à l'accompagnement des usagers - Adapter les jours et horaires d'ouverture aux besoins des publics
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La capacité à mobiliser les opérateurs partenaires - La coordination entre les différents acteurs des services administratifs concernés par la MSAP en réunissant en comité de pilotage les MSAP et les opérateurs 1 fois par an - La mise en réseau des MSAP pour le partage des bonnes pratiques et retours d'expérience réalisée par la Caisse des Dépôts - La promotion de la MSAP en développant la communication - L'association des secrétaires de mairie dès le montage du projet - Le débit Internet nécessaire
Fonds à solliciter	<ul style="list-style-type: none"> - FNADT : fonctionnement - Fonds Inter-Opérateurs [FIO] : fonctionnement
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 2017-2020
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - 12 MSAP déjà implantées sur le département et 2 en projet (Courtisols et Jonchery sur Vesle) mais des disparités au niveau du nombre d'opérateurs qui varie de 3 à 12
Suivi des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de MSAP, antennes et permanences de MSAP créées - Temps d'accès aux MSAP (ou à leurs antennes et permanences) - Nombre d'opérateurs par MSAP - Fréquentation des services des MSAP

Action 1-2 : Faire des mairies des relais de services	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des services administratifs d'hyper proximité pour répondre aux besoins des habitants - Maintenir le lien social - Compléter le temps de travail des personnels de mairie (ex. secrétaire de mairie)
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un accueil de premier niveau pour informer, orienter et monter les dossiers administratifs - Offrir des accès numériques aux services administratifs et une possibilité d'accompagnement aux usages numériques - Offrir un bouquet de services en mairie (services administratifs, commerces et services privés, ex. agence postale)
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Communale
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Etat, Commune (si taille suffisante, sinon regroupement de communes ou EPCI)
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Personnels des mairies - Equipements informatiques - Formation des personnels
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs des services administratifs publics et privés
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des Equivalents Temps Plein - L'organisation du travail (éviter la surcharge des personnels) - Les jours et horaires d'ouverture adaptés aux besoins des publics - L'articulation et la coordination avec les MSAP
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Le portage politique - Le partenariat avec les acteurs des services administratifs concernés - La promotion de l'action - L'association des secrétaires de mairie - Le débit Internet nécessaire
Fonds à solliciter	<ul style="list-style-type: none"> - DETR : équipement espaces numériques
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 2017-2019
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - Projets : <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'une mairie multifonctionnelle à Plichancourt • Espaces Publics Numériques, 11 communes volontaires : 3 sur le territoire de Châlons en Champagne, 4 sur Vitry le François, 1 sur Epernay, 2 sur Reims, 1 sur Sézanne
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de services rendus par les mairies

Action 1-3 : Proposer un service mutualisé d'itinérance des services administratifs	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux services administratifs des usagers physiquement peu autonomes (personnes âgées, handicapées, en maladie, hospitalisées) - Lutter contre l'isolement et créer du lien social - Réduire le non recours aux droits - Familiariser à l'accès numérique des services administratifs
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une itinérance d'un panel de services administratifs directement auprès des usagers, qu'il s'agisse du domicile, de l'hôpital, d'une maison de retraite - Intégrer à cette itinérance des outils pour accéder directement aux services administratifs en ligne (ordinateur portable ou tablette avec connexion Internet, scanner...) - S'appuyer sur le réseau des MSAP (MSAP itinérantes sur le modèle des bibliobus) et/ou les Espaces Publics Numériques (EPN itinérants), les services itinérants existants (facteurs, services d'aide à domicile, travailleurs sociaux) - Monter le service en informant et associant les secrétaires de mairies et les services sociaux (prescripteurs) - Prévoir un fonctionnement logiciel en mode dégradé (pour les secteurs géographiques à faible débit Internet)
Localisation / échelle territoriale	- Départementale - Intercommunale
Pilote(s) de l'action	- Département - EPCI
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination du service (planning...) - Véhicule (ex. bibliobus et chauffeur du Département) - Equipement informatique (ordinateur portable, scanner, imprimante) - Personnels et leur formation
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Acteurs des services administratifs publics et privés - Associations, services sociaux
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Former les personnels - Les jours et horaires d'intervention adaptés aux besoins des publics - Le débit Internet nécessaire
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La coordination entre les différents acteurs des services administratifs concernés, les services sociaux et le service d'itinérance - La disponibilité et la flexibilité du service - La promotion du service - L'association des secrétaires de mairie
Fonds à solliciter	- FNADT (fonctionnement MSAP)
Calendrier de réalisation	- 2018-2020
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - Exemple : Brigade de contact de la Gendarmerie de Vienne Le Château en expérimentation : elle permet de répondre aux questions que peuvent se poser les habitants mais aussi les chefs d'entreprise et les élus (procuration, dépôt de plaintes et litiges, renseignements, divers ...). Dans un avenir proche, elle pourra prendre les plaintes sur les lieux à l'aide d'une tablette ou d'un smartphone. Par ailleurs, elle a des points d'accueil en mairie (1/2 journée tous les 15 jours). - Visite à domicile par les animatrices des MSAP de Suippes et Vertus - Développement des MSAP en créant des permanences sur certains sites (Saint Amand sur Fion, Givry en Argonne, Thieblemont Faremont ...) - Bibliobus du Conseil départemental
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de services itinérants - Fréquentation des services itinérants

2. Simplifier et faciliter l'accès aux services administratifs par les solutions numériques

Action 2-1 Accompagner les publics dans l'usage des outils numériques	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la transition numérique de l'accès aux services administratifs publics et privés - Lutter contre la fracture numérique - Réduire le non recours aux droits - Cibler en priorité les personnes âgées, handicapées, illettrées ou en difficulté sociale
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un accompagnement aux publics pour accéder aux solutions numériques d'accès aux services et se les approprier - Proposer cet accompagnement à l'accueil des différents services administratifs ouverts au public (dont les MSAP, les Espaces Publics Numériques, les EPCI, les mairies, les bureaux de Poste) ainsi que dans les médiathèques, associations et maisons de retraite, etc. - Etudier l'opportunité de créer dans les MSAP un coffre-fort numérique des documents administratifs intégrant un suivi des procédures administratives pour les usagers qui en éprouvent le besoin (Gestion Electronique des Documents) - Former les personnels à cet accompagnement - Travailler en coordination avec les travailleurs sociaux (repérage des situations, coordination de l'accompagnement) - Monter le service en informant et associant les secrétaires de mairies et les services sociaux (prescripteurs)
Localisation / échelle territoriale	- Départementale
Pilote(s) de l'action	- Etat et Département
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Personnels (services civiques, emplois aidés ...) - Formation des personnels - Equipement informatique (ordinateur, scanner, imprimante...) - Coordination de l'action
Partenaires à mobiliser	- UDAF, MDPH, EPCI, mairies, MSAP, bureaux de Poste, autres acteurs des services administratifs, Espaces Publics Numériques, associations, maisons de retraite, centres socio-culturels, médiathèques
Les points de vigilance	- Sécurisation des données
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des acteurs impliqués dans l'action - Promotion de l'action auprès des publics cibles
Fonds à solliciter	<ul style="list-style-type: none"> - DETR : équipement espaces numériques - FNADT : fonctionnement - Fonds inter-opérateurs [FIO] : fonctionnement
Calendrier de réalisation	- 2017-2019
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	- Les animateurs des MSAP du département et les personnels des espaces numériques accompagnent les publics dans l'usage des outils numériques.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures proposant l'accompagnement - Temps d'accès à une MSAP ou à un espace numérique

Action 2-2 : Formaliser un réseau d'accès libre à Internet

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la transition numérique de l'accès aux services administratifs publics et privés - Lutter contre la fracture numérique
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des points d'accès libre à Internet au sein d'équipements recevant du public de façon complémentaire aux Espaces Publics Numériques (MSAP, mairies, médiathèques, bureaux de poste, associations, maisons de retraite...) - Promouvoir le réseau d'accès libre à Internet - Monter le service en informant et associant les secrétaires de mairies et les services sociaux (prescripteurs) - Points visio-conférences
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Départementale
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Département, Etat
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des personnels - Equipements informatiques (scanner, ordinateur, imprimante...) - Points visio-conférence
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - UDAF, MDPH, acteurs des services administratifs, associations, maisons de retraite, centres socio-culturels
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de sites non sécurisés
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Le débit Internet - La qualité des équipements informatiques
Fonds à solliciter	<ul style="list-style-type: none"> - DETR : équipement espaces numériques - FNADT : fonctionnement - Fonds Inter-opérateurs [FIO] : fonctionnement
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 2017-2018
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - Les MSAP du département permettent à leurs usagers d'avoir un accès libre à Internet.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des équipements en libre accès

Action 2-3 : Créer un dispositif départemental de communication sur les services administratifs

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux communiquer sur l'offre de services administratifs, leurs modalités d'accès et les offres d'accompagnement - Toucher tous les publics
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir sur la mise en place d'une application numérique mobile et sur les informations à communiquer sur les principaux portails Internet départementaux (Préfecture, Conseil départemental) - Communiquer sur le dispositif d'information numérique via l'ensemble des supports et canaux d'information (presse et sites internet des collectivités, agents des services administratifs, SMS, flyers, courriers, kits de communication papier) - Elaborer une charte administrative de coordination et actualisation des informations
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Départementale
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Préfecture et Conseil départemental
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Travail de recensement et actualisation des informations - Conception des supports de communication (Services de communication de la Préfecture et du Département) - Diffusion et promotion des supports de communication - Imprimerie du Conseil départemental
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs des services administratifs publics et privés, Association des Maires de la Marne
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation du langage administratif - Actualisation du dispositif - Maîtrise de la communication (« trop de communication tue la communication »)
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La coordination entre les différents acteurs des services administratifs concernés - La promotion du dispositif
Fonds à solliciter	
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 2017-2020
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de kits de communication distribués - Création effective de l'application - Fréquentation des pages Internet dédiées de la Préfecture et du Département

ORIENTATION STRATEGIQUE II – AMELIORER L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ DE PROXIMITÉ ET D'AIDE À LA PERSONNE

La deuxième orientation stratégique du schéma concerne l'accès aux services de santé de proximité et aux services d'aide à la personne.

Lors de l'enquête effectuée dans le département de la Marne à l'été 2016, les services de santé sont classés en 1^{ère} priorité d'amélioration de l'accessibilité des services par les habitants.

Pendant les réunions de concertation de décembre 2016 et de janvier 2017, des acteurs locaux ont exprimé leurs préoccupations concernant le manque de spécialistes médicaux et les départs en retraite de médecins généralistes créant des déserts médicaux.

Afin d'améliorer l'accès aux services de santé de proximité et d'aide à la personne, le schéma fixe trois objectifs.

Le premier consiste à maintenir un accès de proximité aux services de santé grâce aux contrats d'engagement de service public, au dispositif des praticiens maîtres de stage, aux maisons de santé pluridisciplinaires et aux plates-formes territoriales d'appui. Ces initiatives relèvent du « volet santé » de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le deuxième objectif est de rendre plus lisible l'offre de soins et d'aide à la personne en communiquant auprès du grand public et des professionnels de santé et en se référant au schéma gérontologique de la Marne.

Le dernier objectif vise à l'amélioration de l'accès aux services de la petite enfance en centralisant l'information sur les accueils de la petite enfance.

OBJECTIFS	ACTIONS
3. Structurer les soins de proximité et favoriser l'installation des omnipraticiens libéraux	3.1 - Développer les Contrats d'Engagement de Service Public
	3.2 - Promouvoir le dispositif des Praticiens Maître de Stage
	3.3 - Finaliser le déploiement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires dans le département et favoriser les Plate-formes Territoriales d'Appui
	3.4 - Mobiliser des professionnels de santé salariés pour assurer une présence sur les territoires et promouvoir les centres de santé
4. Améliorer la lisibilité de l'offre de soins et d'aide à la personne	4.1 - Mieux communiquer auprès du grand public et des aidants sur l'offre de soins et les dispositifs d'aide à la personne existants
	4.2 - Mieux informer les médecins, professionnels de santé et services hospitaliers sur l'offre et les modalités d'accompagnement à domicile
5. Améliorer l'accès aux services de la petite enfance	5.1 - Centraliser l'information sur les accueils de la petite enfance

3. Structurer les soins de proximité et favoriser l'installation des omnipraticiens libéraux

Action 3-1 : Développer les Contrats d'Engagement de Service Public	
Objectifs de l'action	- Accroître l'implantation de médecins spécialistes et omnipraticiens dans les espaces déficitaires ou en tension du département
Description de l'action	- Accentuer la promotion du dispositif auprès des étudiants de 1ère année de médecine dans le département - Coupler cette promotion à celle des territoires marnais
Localisation / échelle territoriale	- Départementale
Pilote(s) de l'action	- ARS
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	- Communication numérique et papier - Interventions à la Faculté de médecine de Reims
Partenaires à mobiliser	- Département - l'Union Régionale des Professionnels de la Santé [URPS] - le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, des Infirmiers, des Kinésithérapeutes, des Pharmaciens - EPCI
Les points de vigilance	- Rendre le territoire attractif - Problème de couverture numérique - Emploi du conjoint - Absence de réglementation pour inciter l'installation sur les zones déficitaires (nationales comme marnaises)
Les facteurs de réussite	- L'attractivité des territoires marnais et les facilités d'installation des médecins - La capacité à valoriser les territoires marnais et les disciplines médicales déficitaires ou en tension
Fonds à solliciter	- ARS : Fonds d'Intervention Régional [FIR]
Calendrier de réalisation	- A partir de 2017
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	- 7 CESP conclus dans la Marne dont Châtillon sur Marne, Dormans, Montmirail, Pontfaverger-Monronvilliers, Vertus...
Suivi des indicateurs	- Nombre de CESP signés dans le département

Action 3-2 : Promouvoir le dispositif des Praticiens-Maîtres de Stage

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Susciter l'intérêt des étudiants en médecine pour les territoires marnais et disciplines médicales en déficit ou en tension par l'accroissement des stages auprès des praticiens libéraux
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions locales d'information auprès des praticiens libéraux pour valoriser l'intérêt du dispositif pour eux-mêmes et pour le territoire - Promouvoir le dispositif auprès des étudiants de 1ère année de médecine dans le département et coupler cette promotion à celle des territoires marnais
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Départementale
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - ARS, EPCI, Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers, Conseil Départemental de l'Ordre des Kinésithérapeutes, Conseil Départemental de l'Ordre des Pharmaciens
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Communication numérique et papier - Interventions d'information locale
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Département - l'Union Régionale des Professionnels de la Santé [URPS] - les médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens - Les élus - La Faculté de Médecine de Reims
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les médecins proches de la retraite pour transmettre leur savoir - Reprise des cabinets lorsque le médecin part en retraite
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - L'attractivité des territoires marnais - La capacité à valoriser les territoires marnais
Fonds à solliciter	
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - A partir de 2017
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - Actuellement, 73 praticiens maîtres de stage dans la Marne
Suivi des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Praticiens-Maîtres de stage - Nombre annuel de stages réalisés

Action 3-3 : Finaliser le déploiement des Maisons de Santé Pluridisciplinaires dans le département et favoriser les Plate-formes Territoriales d'Appui [PTA]

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une couverture territoriale de la présence des services de santé de proximité par le maillage des MSP - Faciliter les implantations des professionnels de santé
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser dans un même lieu de proximité un panel de services de santé (professions médicales et paramédicales) - Proposer des permanences de spécialistes - Expérimenter les outils de télémédecine pour la réalisation de diagnostics préalables aux consultations de spécialistes - Proposer des actions de prévention - Veiller à l'élaboration et au dépôt d'un projet de santé préalable par les professionnels eux-mêmes - Favoriser les PTA : un coordinateur met en place les mesures sociales dans les cas complexes et travaille sur les aspects périphériques afin que les professionnels de santé puissent se concentrer sur les missions qui leur sont propres
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Intercommunale, dans les bourgs-centres
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de santé et EPCI
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Locaux et équipements - Secrétariat - Outils de télémédecine
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - ARS - Département - l'Union Régionale des Professionnels de la Santé [URPS] - le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, des Infirmiers, des Kinésithérapeutes, des Pharmaciens
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Les jours et horaires d'ouverture adaptés aux besoins des publics - Un service de garde - Le débit Internet nécessaire - L'existence d'un projet de santé
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La capacité à mobiliser les professionnels de santé - L'attractivité des territoires marnais et les facilités d'installation des médecins
Fonds à solliciter	<ul style="list-style-type: none"> - CPER : FNADT - Fonds Etat : DETR - Conseil départemental - Fonds ARS : PTA
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Années 2017-2020
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - 10 MSP sont déjà implantées sur le département. 9 sont en projet : Ay, Pleurs, Pogany, Reims quartier « Les Châtillons », Rilly la Montagne, Saint Martin sur le Pré, Sézanne, Taissy, Tours sur Marne - Maison d'accueil à Cernay les Reims pour les personnes handicapées : consultation par télémédecine pour les personnes lourdement handicapées - Extension de la MSP à Fère Champenoise, - PTA sur Vitry le François (60 cas complexes en 3 mois sur le secteur de la MSP de Saint Rémy en Bouzémont) - Projet d'un PTA au Nord Est de Reims (2^{ème} semestre 2017)
Suivi des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de MSP créées - Temps d'accès aux MSP - Nombre de disciplines médicales et paramédicales par MSP - Fréquentation des MSP - Nombre de PTA et nombre de cas traités dans les PTA

Action 3.4. : Mobiliser des professionnels de santé pour assurer une présence sur les territoires ruraux et promouvoir les centres de santé

Objectifs de l'action	- Pallier les déficits de médecins libéraux généralistes et spécialistes dans les territoires ruraux ou semi-ruraux
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des médecins salariés de la CPAM, des hôpitaux et des collectivités territoriales etc. sur les territoires les plus déficitaires en offre médicale - Identifier au préalable les besoins des territoires et les disponibilités des médecins pour mutualiser leurs possibilités d'intervention - Positionner des permanences de ces médecins au sein des centres de santé - Organiser également des permanences itinérantes (centre de santé itinérant) - Prévoir une capacité de télétransmission des informations médicales en itinérance - Proposer un secrétariat médical partagé pour l'organisation des permanences et prises de rendez-vous - Promouvoir les centres de santé et l'offre de permanences (fixe et itinérante)
Localisation / échelle territoriale	- Départementale
Pilote(s) de l'action	- ARS, EPCI
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat - Outils numériques de transmission des informations médicales
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Hôpitaux - CPAM - collectivités territoriales - l'Union Régionale des Professionnels de la Santé [URPS] - le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, des Infirmiers, des Kinésithérapeutes, des Pharmaciens
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Internet haut débit - Les locaux disponibles - La disponibilité des médecins - La coordination des plannings - Un service de garde
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La capacité à mobiliser les structures et leurs médecins - La promotion des centres de santé - Ticket modérateur, pas d'avance de frais
Fonds à solliciter	- Crédits ARS
Calendrier de réalisation	- 2017-2020
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat avec la Mutualité Française : quartier du Hamois à Vitry le François - Consultation de spécialistes avancée : hôpital de Châlons en Champagne vers Sainte Ménéhould, CHU de Reims vers hôpital d'Épernay
Suivi des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de médecins mobilisés - Nombre de disciplines représentées - Fréquentation des centres de santé

4. Améliorer la lisibilité de l'offre de soins et d'aide à la personne

Action 4.1. : Mieux communiquer auprès du grand public et des aidants sur l'offre de soins et les dispositifs d'aide à la personne existants	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance par le grand public et les aidants de l'offre de soins et des dispositifs d'aide à la personne existants (pôles d'excellence, spécialistes, gardes, CLIC, coordination gérontologique, MAIA, MSP,...) pour en faciliter l'accès
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer un portail numérique départemental d'information et d'orientation vers les professionnels (outil « via-trajectoire ») - Distribuer des kits de communication papier - Organiser des réunions publiques locales régulières dans les principaux bourgs-centres - Utiliser les magazines et sites Internet des collectivités comme relais vers le portail numérique - S'appuyer sur les mairies, les travailleurs sociaux, les MSAP et autres lieux recevant du public pour relayer les kits de communication papier (ex. cabinets médicaux, bureaux de Poste, CPAM, pharmacies, mutuelles)
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Départementale
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental de la Marne, CLIC, Caisses de retraite, CARSAT
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Travail de recensement et actualisation des informations - Conception des supports de communication - Diffusion et promotion des supports de communication - Interventions dans les réunions locales
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de santé, travailleurs sociaux, collectivités, MSAP et autres lieux recevant du public, MDPH, mutuelles
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation du dispositif - Vulgarisation de l'information pour une meilleure compréhension - Maîtrise de la communication (« trop de communication tue la communication »)
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La coordination des différents acteurs concernés - La promotion du dispositif
Fonds à solliciter	<ul style="list-style-type: none"> - Mutuelles - Conseil départemental - ARS - CARSAT
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 2018-2019
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - Schéma gérontologique départemental - Hospitalisation à domicile - Plan régional de santé
Suivi des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de kits de communication distribués - Nombre de réunions d'information réalisées - Fréquentation du portail numérique

Action 4.2. : Mieux informer les médecins, professionnels de santé et services hospitaliers sur l'offre et les modalités d'accompagnement à domicile	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la lisibilité des services d'accompagnement à domicile auprès des médecins, professionnels de santé et services hospitaliers - Améliorer leur coordination avec les services médico-sociaux et d'aide à domicile pour la prise en charge à domicile - Anticiper et raccourcir les délais de prise en charge des personnes (ex. sorties d'hospitalisation, hospitalisation à domicile, maintien à domicile)
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le bilan et valoriser les bonnes pratiques de coordination entre services de soins, services médico-sociaux et d'aide à la personne par les CLIC - Proposer des séances d'information auprès des médecins (ex. via l'Ordre des médecins), professionnels de santé, services hospitaliers et centres de formation des métiers de la santé (ex. faculté de médecine,...) en s'appuyant sur des intervenants médico-sociaux et d'aide à la personne - Proposer des permanences de CLIC dans les hôpitaux - Proposer des ateliers dans les forums existants (ex. forum des infirmiers) - Créer un numéro d'appel départemental unique - Relayer l'information et la sensibilisation via les mairies
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Départementale, communale
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Département - CLIC - Mutuelles
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil, synthèse et diffusion d'informations - Organisation de réunions d'information et d'ateliers - Création et gestion d'un numéro d'appel
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies, centres de formation, Ordre des Médecins, hôpitaux, services d'aide à la personne
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des informations - Maîtrise de la communication (« trop de communication tue la communication »)
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La coordination des différents acteurs concernés - La promotion des interventions et du numéro d'appel
Fonds à mobiliser	
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 2018-2019
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - Journée de l'installation en médecine libérale (début juin) en la présence de l'ARS, la CPAM, du Comité des Internes, de l'URCA, de l'URSSAF - PTA du pays Vitryat (lien ville-hôpital avec la coordinatrice d'intervention en médecine générale).
Suivi des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de permanences de CLIC dans les hôpitaux - Nombre de réunions d'information et d'ateliers réalisés - Nombre d'appels sur le numéro unique

Remarque :

Le schéma gérontologique de la Marne comporte d'ores et déjà un grand nombre d'actions, c'est pourquoi le SDAASP n'intègre pas la thématique gérontologique.
Il est consultable sur le site www.marne.fr

5. Améliorer l'accès aux services de la petite enfance

Action 5.1 : Diffuser l'information sur les accueils de la petite enfance	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux faire connaître les moyens d'information sur l'offre d'accueil de la petite enfance des sites internet de la CAF (mon enfant.fr) et du Département de la Marne (www.assistante.maternelle.marne.fr) - Valoriser les différents types d'accueils de la petite enfance
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les mises à jour des pages Internet sur le site du Conseil départemental et de la CAF présentant les modes de gardes : coordonnées des crèches, des assistants maternels, etc. - Informer et inciter les parents à consulter les différentes offres d'accueil sur les sites - Inciter les assistants maternels et les structures d'accueil à communiquer leurs offres et à mettre à jour leurs informations sur les sites internet.
Localisation / échelle territoriale	- Départementale
Pilote(s) de l'action	- Département, CAF
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Travail de recensement et actualisation des informations - Mise à jour des pages Internet
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales, entreprises, - Assistants maternels et structures d'accueil
Les points de vigilance	- Actualisation de la page Internet
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La coordination entre les différents acteurs des services administratifs concernés - La promotion de la page Internet
Fonds à solliciter	
Calendrier de réalisation	- 2017-2018
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	
Indicateurs de suivi	- Fréquentation des pages Internet du Département et de la CAF

Remarque :

Le schéma départemental des services aux familles comporte d'ores et déjà un grand nombre d'actions, c'est pourquoi le SDAASP n'intègre pas l'ensemble de cette thématique.
Il est consultable sur le site www.marne.fr

ORIENTATION STRATEGIQUE III – FAVORISER L'ACCÈS AUX COMMERCE ET SERVICES DE PROXIMITÉ

La troisième orientation stratégique du schéma concerne l'accès aux commerces et services de proximité.

Lors de l'enquête effectuée dans le département de la Marne à l'été 2016, les commerces et services de proximité sont classés en 2^{ème} priorité d'amélioration de l'accessibilité des services par les habitants.

Lors des réunions de concertation de décembre 2016 et de janvier 2017, des acteurs locaux ont relevé le sentiment d'isolement et d'abandon exprimé principalement dans les territoires ruraux. Ils ont déploré les fermetures des petits commerces de proximité. Ils ont insisté sur la nécessité de renforcer les liens sociaux qui sont souvent assurés par les associations, notamment sportives et culturelles.

Pour répondre à cette orientation stratégique, le schéma fixe deux objectifs, dont le premier consiste à mutualiser les commerces en développant les commerces multi-services et les circuits-courts et à soutenir les nouvelles formes de commerces et services comme les pépinières commerciales et les espaces de co-working.

Le deuxième objectif est d'accompagner les commerces et services de proximité en animant localement les commerces pour redynamiser les centres-villes et en promouvant les dispositifs d'aide à la transmission ou à la reprise des commerces ou services de proximité.

OBJECTIFS	ACTIONS
6. Soutenir les mutualisations et de nouvelles formes de commerces et de services collaboratifs	6.1 – Encourager la création d'espaces partagés (tiers lieux, co-working) sur chaque territoire
	6.2 – Initier et soutenir les mutualisations de commerces et services
	6.2 – Soutenir les nouvelles formes de commerces et services
7. Accompagner les commerces et services de proximité	7.1 – Fédérer et animer localement les commerces et services
	7.2 – Promouvoir les dispositifs d'aide à la transmission / reprise de commerces et services de proximité

6. Soutenir les mutualisations et de nouvelles formes de commerces et de services collaboratifs

Action 6.1. : Encourager la création de tiers lieux sur chaque territoire	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le développement des nouveaux modes de travail (télétravail, travailleurs indépendants, itinérants...) en mettant à disposition des usagers : équipements, animation, conseil... - Encourager et dynamiser l'économie de proximité en créant des écosystèmes professionnels et sociaux rassurants pour les travailleurs indépendants et attirer de nouveaux arrivants, - Rompre la solitude des travailleurs indépendants en créant de nouveaux lieux de convivialité, - Améliorer la coopération, favoriser la mise en réseau et créer les conditions propices à l'innovation, - Optimiser et mutualiser l'utilisation des ressources et des espaces en revalorisant des lieux inexploités, - Limiter les migrations pendulaires liées aux déplacements domicile/travail - Favoriser la création d'un réseau marnais des tiers lieux.
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des usagers d'espaces de rencontres et de travail partagés, conviviaux et collaboratifs, permettant un échange de savoirs et une mutualisation de biens, en contrepartie d'un loyer modéré. - Les tiers lieux peuvent offrir des fonctions de co-working, fablabs, fabrication numérique, de « bricolage/recyclage » (hackerspace, repair-café...), mais aussi répondre à d'autres besoins locaux grâce à une coopérative d'activités et d'emplois, un incubateur ou une pépinière de projets innovants, une conciergerie, un point d'accès aux services publics, une plateforme de rencontre en producteurs et consommateurs (AMAP, ...), un lieu de création artistique...
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Villes et bourgs-centres
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Initiative privée, collectivités (communes, EPCI,...), CCI ...
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Lieux adaptés, - mise à disposition de matériels, - animateurs pour faire vivre la structure.
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - EPCI, Département, Etat, CCI, banques, mécènes, financement participatif,...
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la législation en vigueur (réglementation sur la concurrence, respect du Code du travail, etc.), - Impact possible sur le marché de l'immobilier (achat, location de bureaux, de locaux d'activités), - Pérennité éventuelle du fonctionnement de la structure
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination des acteurs impliqués dans l'action, capacité à collaborer, - Animation de la structure, - Fréquentation, - Communication et promotion auprès des publics-cibles, - Créer les conditions d'une relation gagnants/gagnants, - Mêler les profils socio-économiques et professionnels des co-workeurs.
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Dès 2018
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - à Châlons en Champagne : La Compagnie et d'autres en projets : le 111 à vocation économique et sociale ; le Think Lab, un incubateur de starts-up conçu avec l'Université d'Adélaïde en Australie ; l'Open Digital Farm, dans le secteur de l'agriculture connectée; la Fabrique collective (atelier de prototypage rapide, atelier dédié à l'assemblage et à la construction, un espace culturel), - à Reims : la Capsule et Quartier Libre, une pépinière associative, culturelle et économique éphémère, - à Epernay : la pépinière d'entreprise en projet, dotée d'un espace de co-working (ouverture prévue fin 2017), - à Aÿ : l'espace ZAM, - à Sézanne : Ma Dynamique Locale, - à Vitry le François : projet en cours.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'espaces créés et pérennes, évolution de la fréquentation, nombre d'emplois créés

Action 6.2 : Initier et soutenir les mutualisations de commerces et services	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Regrouper une offre diversifiée de produits et services pour en faciliter l'accès par la création de commerces multiservices (ex : tabac-presse-épicerie, café-librairie, bistrot de pays) ou de pépinières commerciales - Assurer la viabilité économique des commerces et services face à une carence de l'initiative privée
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Engager une concertation entre commerçants, élus et habitants sur les besoins, volontés et opportunités de mutualisation de services face à une carence de l'initiative privée - Soutenir des projets de type commerces multiservices ou pépinière commerciale (sur le modèle des pépinières artisanales) et envisager des aides à l'aménagement, des exonérations fiscales et un accompagnement administratif pour favoriser la viabilité des projets - Encourager le développement de circuits-courts (agricoles et artisanaux) - Monter le projet (études de marché, réalisation de budgets prévisionnels, identification et sollicitation des subventions mobilisables) avec des commerçants existants et/ou des porteurs de projet - Envisager le lancement d'appels à projets pour mobiliser des porteurs de projets et promouvoir les aides au montage et à l'installation
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Les bourgs et villages, notamment les bourgs-centres
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Commune ou EPCI
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des études - Animation de la démarche - Aides financières - Locaux - Accompagnement des commerçants et/ou porteurs de projet
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Conseil régional - PETR - Chambres consulaires - Fédérations de commerçants, artisans, producteurs locaux - Banques / Assurances
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - La capacité à coordonner et piloter la démarche - L'obtention des autorisations (permis de construire, licence...) - La concurrence avec des commerces et services existants - La viabilité du modèle économique
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La qualité du positionnement concurrentiel et du calibrage de l'offre - La capacité à mobiliser des commerçants et/ou porteurs de projet - La motivation des commerçants ou porteurs de projets - L'accompagnement des projets et collectivités pilotes - La promotion des projets (publicité, web, réseaux sociaux...)
Fonds à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Leader - FSIL (contrat de ruralité) - Fisac - Prêt Restauration ou Hôtelier par la BPI - Fonds de revitalisation sous condition d'embauche
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 2017-2022
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - Point relais multi-services à Sompuis, Saint Hilaire au Temple, Livry Louvercy - Création de cellules commerciales à Vertus - Création de deux cellules commerciales à Pleurs (coiffeur, multiservices) - Création d'un magasin de produits locaux à Châlons - Création d'un magasin de produits locaux à Montmirail
Suivi des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets réalisés - Nombre et types de commerces et services proposés par projet

Action 6.3 : Soutenir les nouvelles formes de commerces et services

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les implantations des nouvelles formes de commerces et services - Permettre les expérimentations - Lutter contre la vacance des locaux commerciaux - Favoriser la proximité des produits et services
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Engager une concertation entre commerçants, élus et habitants sur les besoins, volontés et opportunités de nouvelles formes de commerces et services - Prendre en compte un large panel de nouvelles formes de commerces et services, par exemple et de manière non exhaustive : les commerces éphémères, les commerces partagés par des coopératives de producteurs ou de services, les commerces ou services portés par des associations ou coopératives d'habitants, ou encore les distributeurs automatiques (pain, légumes, produits d'hygiène...) - Envisager la mise à disposition de locaux à titre gracieux ou loyer modéré, des aides à l'aménagement, des exonérations fiscales et un accompagnement administratif pour favoriser la viabilité des projets - Accompagner les commerçants existants ou porteurs de projet dans le montage du projet (études de marché, réalisation de budgets prévisionnels, identification et sollicitation des subventions mobilisables) - Envisager le lancement d'appels à projets pour susciter des initiatives et promouvoir les aides au montage et à l'installation - Aménager la place du village pour les commerces ambulants
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Les bourgs et villages, notamment les bourgs-centres relais
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Commune ou EPCI
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des études - Animation de la démarche - Aides financières - Locaux - Accompagnement des commerçants ou porteurs de projet
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Conseil régional - PETR - Chambres consulaires - Fédérations de commerçants, artisans, producteurs locaux - Banques / Assurances
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - La capacité à coordonner et piloter la démarche - L'obtention des autorisations (permis de construire, licence...) - La concurrence avec des commerces et services existants - La viabilité du modèle économique
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La qualité du positionnement concurrentiel et du calibrage de l'offre - La capacité à mobiliser des commerçants ou porteurs de projet - La motivation des commerçants ou porteurs de projets - L'accompagnement des projets et collectivités pilotes - La promotion des projets (publicité, web, réseaux sociaux...)
Fonds à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Leader - Fisac - Prêt Restauration ou Hôtelier de la BPI - Fonds de revitalisation sous condition d'embauche
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 2017-2022
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement, à Germaine, de la place du village pour les commerces ambulants avec un coin pique-nique à proximité de la boulangerie
Suivi des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets réalisés - Type de commerces et services proposés

7. Accompagner les commerces et services de proximité

Action 7.1. : Fédérer et animer localement les commerces et services	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et améliorer l'attractivité de l'offre de commerces et services - Faciliter l'accès aux commerces et services
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes marketing - Animations commerciales et fidélisation - Complémentarités et coopérations entre commerces et services (ex. Grandes et Moyennes Surfaces /commerces de proximité) - Sensibilisation des habitants et événementiels sur les commerces et services - Adaptation des heures et jours d'ouverture - Développement de l'itinérance - Développement des circuits-courts - Création d'une plate-forme web (promotion, réservations/commandes en ligne et livraisons, formation des commerces et services à l'utilisation de la plate-forme)
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Bassin de vie
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - EPCI
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie de montage et maintenance de la plate-forme web - Chargé d'animation des commerces et services - Financement des études
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Commerces et services - Chambres consulaires
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - L'implication des commerces et services dans la durée
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La motivation des commerces et services - La qualité du chargé d'animation - La promotion de la plateforme web, sa simplicité d'usage et la réactivité des commerces et services
Fonds à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Leader - FSIL (contrat de ruralité)
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 2017-2022
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de revitalisation des commerces de centre-ville à Vitry le François, Pargny sur Saulx, Sermaize les Bains - Observatoire des cellules commerciales sur les bourgs-centres de Pargny sur Saulx et Sermaize les Bains - Etude sur la transformation et la distribution des produits agricoles sur le Pays Vitryat - Création d'un poste d'animateur commercial bourg-centre réparti sur 3 sites : Ay, Dormans et Vertus - Animation commerciale d'Épernay - Redynamisation du centre-ville de Châlons en Champagne
Suivi des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de postes de chargés d'animation créés - Nombre de plateformes locales web réalisées

Action 7.2. : Promouvoir les dispositifs d'aide à la transmission/reprise de commerces et services de proximité

Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le maintien des commerces et services existants
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Veille sur les commerces et services - Communication/sensibilisation sur les dispositifs d'accompagnement et les offres de transmission / reprise (auprès des cédants et repreneurs) - Coordination des différents acteurs - Tutorat entre cédant et repreneur
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Départementale
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Chambres consulaires, Agences de développement économique
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Personnels et outils des chambres consulaires
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Association CRA (Cédants Repreneurs d'Affaires) - PFIL (Plateformes d'Initiative Locale) - Invest in Reims, Innovact Center, le Mess des entrepreneurs à Châlons
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Les lourdeurs administratives du processus - Viabilité du projet de reprise (business plan, financements,...)
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de la veille (juridique,...) - Connaissance des différents acteurs et réseaux - Qualité de la communication sur les dispositifs et activités à transmettre / reprendre
Fonds à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Fisac - Prêt Restauration ou Hôtelier de BPI - Fonds de revitalisation sous condition d'embauche
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 2017-2022
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	
Suivi des indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commerces et services transmis/repris

ORIENTATION STRATEGIQUE IV – ENCOURAGER L'ACCÈS À LA MOBILITÉ ET AU TRANSPORT

La quatrième orientation stratégique du schéma concerne l'accès à la mobilité et au transport.

Lors de l'enquête effectuée dans le département de la Marne à l'été 2016, les services de transport sont classés en 3^{ème} priorité d'amélioration de l'accessibilité des services par les habitants.

Lors des réunions de concertation de décembre 2016 et de janvier 2017, des acteurs locaux ont relevé que l'offre de mobilité est déficitaire dans certains territoires et qu'il est nécessaire de trouver des solutions alternatives adaptées à chaque public (jeunes, sans emplois, seniors, personnes handicapées...).

Pour répondre à cette orientation stratégique, le schéma fixe deux objectifs, dont le premier consiste à faciliter la mobilité sur les territoires ruraux en soutenant le co-voiturage territorialisé et en développant les mobilités solidaires.

Le deuxième objectif est d'améliorer la coordination et la lisibilité des offres de mobilité en créant un réseau des acteurs de la mobilité, des plateformes locales de mobilité, une centrale de mobilité tout en élaborant des diagnostics territoriaux de la mobilité.

8. Faciliter la mobilité des habitants sur les territoires ruraux par des solutions plus souples et solidaires	8.1 – Soutenir le co-voiturage territorialisé 8.2 – Développer les mobilités solidaires
9. Améliorer la coordination et la lisibilité des offres de mobilité pour mieux répondre aux besoins des habitants	9.1 – Créer un réseau des acteurs de la mobilité 9.2 – Soutenir l'élaboration de diagnostics territoriaux de la mobilité
	9.3 – Créer des plate-formes locales de mobilité
	9.4 – Créer une centrale de mobilité

8. Faciliter la mobilité des habitants sur les territoires ruraux par des solutions plus souples et solidaires

Action 8.1 : Soutenir le co-voiturage territorialisé	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer les équipements physiques et numériques utiles au co-voiturage - Renforcer le lien social sur les territoires - Réduire les émissions de carbone
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation les habitants pour les différents types de déplacements (domicile-travail, loisirs, santé, commerces...) en s'appuyant sur une application numérique - Des entrées thématiques pourraient être intégrées à l'application numérique en lien avec les professionnels, par exemple pour l'organisation de visites médicales groupées - Créer des aires de co-voiturage équipées d'espaces d'attente couverts, si besoin - Créer des places de stationnement dédiées - Créer une signalétique du co-voiturage (aires, places de stationnement,....)
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Départementale et intercommunale
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Département - EPCI - PNR Montagne de Reims - PETR
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une application numérique marnaise ou déclinaison territoriale d'une application existante + intégration éventuelle d'entrées thématiques - Financement des aires de co-voiturage - Financement des places de stationnement dédiées - Financement de signalétique
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département - EPCI - Communes - Professionnels du territoire recevant du public (commerces, médiathèque, professionnels de santé...) - Plateformes locales et centrale de mobilités (cf. fiches-action 8.3. + 8.4.)
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - L'échelle territoriale de fonctionnement - La cohabitation avec les plateformes nationales de covoiturage (ex. Blablacar) - L'articulation avec le covoiturage solidaire
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La capacité à mobiliser les habitants - Le volontarisme des EPCI - La valorisation des initiatives (ex. inauguration d'aires de co-voiturage et places de stationnement spécifiques, communication publique)
Fonds à solliciter	
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 2018-2022
Références éventuelles / des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentation en cours de Blablacar pour organiser le co-voiturage du quotidien entre Châlons et Reims (Blabla-Lines) - PNR Montagne de Reims et Pays d'Épernay Terres de Champagne : création et signalétique d'aires de co-voiturage
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Usage de l'application numérique (si quantifiable à l'échelle du territoire) - Volume d'aires de co-voiturage, de places de stationnement et de signalétique créées

Action 8.2 : Développer les mobilités solidaires	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre les déplacements des publics peu autonomes (physiquement et/ou financièrement) : enfants, jeunes, personnes âgées ou handicapées, en difficulté sociale - Faciliter leur accès aux services au public (services administratifs, de santé, culturels, commerces, écoles, auto-écoles...) - Renforcer le lien social et intergénérationnel - Réduire les émissions de CO2
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre de co-voiturage associatif reposant sur la mobilisation de conducteurs bénévoles et de leurs véhicules personnels - Proposer une offre de transport collectif (type minibus), public ou associatif, mobilisant des personnels salariés et des financements publics et privés (ex. services civiques, emplois d'avenir, mécénat, publicité) - Proposer des offres de pédibus - Créer un numéro d'appel unique pour mettre en relation offre et demande de mobilité
Localisation / échelle territoriale	- Départementale, intercommunale ou communale
Pilote(s) de l'action	- Associations (ex : UDAF, Familles Rurales, ...) ou communes volontaires
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie de montage de projet - Bénévoles - Financement des déplacements, des salariés et minibus - Gestion de la plateforme d'appel et gestion administrative
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Région - Département - EPCI - Communes - Associations - Ecoles - Plateformes locales et centrale de mobilités (cf. fiches-action 8.3 + 8.4.)
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - L'échelle territoriale de fonctionnement - L'encadrement juridique et assurantiel (ex. facturation) - La définition du périmètre des publics éligibles - La prise en compte des franges départementales - La définition des lieux et fréquences de déplacement en transport collectif (ex. restriction aux services de santé, administratifs, auto-écoles) - L'articulation entre le co-voiturage territorialisé et les offres publiques et privées (ex. transport public, taxis)
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - L'identification de bénévoles - Le volontarisme des partenaires financeurs - L'inspiration des bonnes pratiques et retours d'expériences d'autres territoires - La qualité de service et d'ingénierie du projet
Fond à solliciter	
Calendrier de réalisation	- 2018-2022
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - Minibus de la commune de Montmirail mis à la disposition d'associations,... - Initiatives de Familles Rurales dans la Marne (Région de Mourmelon) - Navette mutualisée dans le Vitryat
Indicateurs de suivi	- Nombre de dispositifs mis en œuvre

9. Améliorer la coordination et la lisibilité des offres de mobilité pour mieux répondre aux besoins des habitants

Action 9.1. : Créer un réseau des acteurs de la mobilité	
Objectifs de l'action	- Améliorer la coordination des actions entreprises par les différents acteurs de la mobilité aux différentes échelles territoriales (ex. partage des besoins, open data des actions de mobilité, coordination des réponses, intermodalité)
Description de l'action	- Recenser les acteurs de la mobilité à chaque échelle territoriale avec une approche plus globale que la compétence et le service mobilité (ex. mobilité sociale et médico-sociale) - Organiser une gouvernance de réseau (comité de pilotage, comité technique en réunions biannuelles) - Affecter un chargé de mission à l'animation du réseau
Localisation / échelle territoriale	- Secteurs infra-régionaux à définir par les instances de gouvernance du réseau: département, bassins d'emploi, bassins de vie, SCOT (articulation avec les PDU), secteurs des agences locales
Pilote(s) de l'action	- Conseil régional
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	- Chargés de mission « animateurs du réseau » - Chargés de mission « mobilité des acteurs »
Partenaires à mobiliser	- Autorités Organisatrices de la Mobilité - Tous les acteurs concernés par la mobilité (associations, services au public, collectivités...)
Les points de vigilance	- La potentielle lourdeur de la gouvernance et de l'animation du réseau compte tenu de la multiplicité des acteurs
Les facteurs de réussite	- La mobilisation et la coopération de tous les acteurs
Fonds à solliciter	
Calendrier de réalisation	- 2018-2019
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	- Réseau rural - Réseau des ENR - Réseau Leader - Réseau politique de la Ville
Indicateurs de suivi	- Nombre d'acteurs participant au réseau

Action 9.2 : Soutenir l'élaboration de diagnostics territoriaux de mobilité	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des états des lieux territoriaux des besoins et offres de mobilité - Identifier les besoins non couverts et les offres potentielles (ex. transport solidaire) - Examiner les opportunités de développement de nouvelles offres (ex. dimanche,...)
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des diagnostics de mobilité - Solliciter des analyses selon les différents types de publics et de mobilités (domicile-travail, loisirs, administrations, commerces, auto-école...) - Solliciter des analyses à l'échelle des communes et secteurs infra EPCI (ex. rayon de 5 à 10 km) en raison de la taille importante des nouveaux EPCI - Interroger l'adéquation entre les limites administratives et les usages réels (identifier les zones d'action pertinentes)
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Intercommunale
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Région ou Département
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Financement des diagnostics
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - EPCI - Région - AOT - Acteurs de la mobilité
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte des franges départementales en termes de mobilités et d'offres
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation des partenaires pour contribuer au diagnostic
Fonds à solliciter	
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 2018-2019
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de diagnostics réalisés - Taux de couverture géographique du département par les diagnostics

Action 9.3. : Créer des plateformes locales de mobilité	
Objectifs de l'action	- Mieux répondre aux besoins locaux de mobilité
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Information et actualisation des offres de mobilité - Accueil et accompagnement personnalisés ou collectifs des publics (dont l'appropriation des usages numériques de la mobilité) - Animation du réseau local des acteurs de la mobilité - Coordination des offres locales de mobilité et développement de nouvelles initiatives - Relais des besoins de mobilité et informations sur l'offre locale de mobilité aux échelles supra territoriales et territoires voisins (ex. : auprès de la centrale de mobilité (cf. fiche action 2.3.)
Localisation / échelle territoriale	- Intercommunale
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - EPCI - PETR
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un local - Salarié de la plateforme
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Autorités Organisatrices de la Mobilité (EPCI, SNCF, ...) - Région - Département - Tous les acteurs concernés par la mobilité en local (associations, services au public, collectivités...) ainsi que le réseau des acteurs de la mobilité (cf. fiche-action 8.1.)
Les points de vigilance	- La prise en compte des franges départementales en termes de mobilité et d'offres
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La capacité à travailler en réseau - La visibilité et promotion de la plateforme
Fonds à solliciter	
Calendrier de réalisation	- 2018-2022
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	- Plateforme associative de la Haute Marne
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plateformes locales de mobilité créées - Fréquentation des plateformes locales de mobilité

Action 9.4. : Créer une centrale de mobilité	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Centraliser et promouvoir les offres et besoins de mobilité - Améliorer la visibilité et la lisibilité des offres de mobilité pour mieux répondre aux besoins
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser et actualiser les offres, besoins et outils numériques de communication (sites Internet) en s'appuyant sur le réseau des acteurs de la mobilité, les plateformes locales de mobilité et autres relais d'information - Harmoniser et synchroniser les outils numériques de communication de la mobilité (et les compléter si besoin) - Créer un système d'information multimodal comprenant un moteur de recherche multimodal (y compris co-voiturage), une cartographie permettant de visualiser les itinéraires, le coût des mobilités - Animer le réseau des plateformes locales de mobilité et autres relais d'information (diffusion et remontée d'informations et de besoins)
Localisation / échelle territoriale	- Départementale ou infra régionale ou régionale
Pilote(s) de l'action	- Conseil régional
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie de montage du projet (recensement des offres, conception de l'outil informatique et plan de promotion du dispositif) - Prestation de service pour la mise en œuvre et la maintenance de l'outil informatique ainsi que pour l'harmonisation et la synchronisation des outils numériques de communication - Chargé de mission pour l'animation de la centrale de mobilité
Partenaires à mobiliser	- Réseau des acteurs de la mobilité (cf. fiche action 8.1.)
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Le recensement de l'ensemble des offres de mobilité (notamment aux petites échelles territoriales, mobilités solidaires existantes, ...) - La complexité d'un outil à la fois exhaustif et simple d'utilisation - L'essoufflement de la mobilisation des acteurs dans la durée - La mise à jour des données
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation des acteurs sur le long terme - L'actualisation des offres et besoins - L'exhaustivité et la simplicité d'utilisation - La prise en compte des franges départementales - La promotion de la centrale de mobilité
Fonds à solliciter	
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 2018 : études - 2019 : développement de l'outil - 2020 : lancement de la centrale de mobilité
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	- Retour d'expérience du site champardennais Vitici
Indicateurs de suivi	- Fréquentation du site de la centrale de mobilité

ORIENTATION STRATEGIQUE V – FACILITER L'ACCÈS AUX RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

L'accès aux réseaux de télécommunication est aujourd'hui devenu indispensable que ce soit pour les entreprises, les services publics ou les citoyens. C'est aussi un facteur déterminant de l'attractivité des territoires. Or, tous les territoires ne sont pas égaux. Certains secteurs de la Marne, essentiellement situés en milieu rural ou péri-urbain sont aujourd'hui encore mal desservis en couverture mobile ou numérique.

Lors des enquêtes réalisées auprès de la population et des acteurs locaux, tous les territoires se sont prononcés pour demander un meilleur accès aux réseaux de télécommunications (connexions, débit, lieux d'accès, information et accompagnement liés à l'évolution des usages...). Les rencontres territoriales ont confirmé ces attentes.

Dans le département de la Marne, le déploiement du très haut débit fixe et mobile constitue donc une priorité pour les années à venir.

S'agissant du numérique, le Conseil départemental a fait le choix en novembre 2016, d'adhérer au projet de déploiement FTTH tel que proposé par le Conseil régional du Grand Est. Ce projet de grande envergure dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région, prévoit l'installation de réseaux trans-départementaux dont la finalité est de commercialiser aux usagers les premières prises amenant la fibre optique jusqu'à leur domicile, à partir de 2018.

Le déploiement des réseaux de téléphonie mobile relève quant à lui des opérateurs de télécommunication. Pour mieux identifier les zones mal desservies, l'Etat a mis en place la plateforme France Mobile. Les collectivités qui le souhaitent peuvent ainsi renseigner leur situation. Ces informations doivent permettre à terme d'améliorer la couverture départementale. En cas de carence des opérateurs, un dispositif spécifique peut permettre aux collectivités de se substituer pour construire des infrastructures passives.

10. Améliorer l'accès aux réseaux de télécommunication	10.1 – Accompagner le déploiement du Très Haut Débit 10.2 – Accompagner les communes sur la plateforme France Mobile
--------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

10. Améliorer l'accès aux réseaux de télécommunication

Action 10-1 : Accompagner le déploiement du Très Haut Débit (THD)	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la réussite du plan Très Haut Débit (THD) en relation avec la DSP du Conseil Régional du Grand Est - Développer les usages et les services numériques - Favoriser l'usage du numérique dans les zones peu denses
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la résorption de la fracture numérique - Apporter l'Internet Très Haut Débit par la Fibre Optique
Localisation / échelle territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département
Pilote(s) de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Région Grand Est - Département de la Marne - Les opérateurs pour les zones AMII (zones urbaines)
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Le délégataire THD du Grand Est - Le Département
Partenaires à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat - Les EPCI - Le SIEM - Le Délégué THD du Grand Est
Les points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du planning - Rentabilité économique de l'opération - Observer les actions des différents concurrents (Fournisseurs d'Accès à Internet) et essayer d'obtenir une cohérence territoriale dans les offres de services - Suivre l'avancement du déploiement dans les zones AMII (zones urbaines)
Les facteurs de réussite	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler en équipe et partager les informations qui peuvent l'être avec les opérateurs ainsi que les différents acteurs du département liés à la réussite du Plan Très Haut Débit. - Participer aux commissions régionales de stratégie numérique organisées par les services de l'Etat
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - 2017 : choix du Délégué - 2018 : travaux génie civil et d'ingénierie de télécommunication - 2018 : livraisons des premières prises dans les communes prioritaires
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	<ul style="list-style-type: none"> - Rosace Numérique (déploiement numérique THD en Alsace)
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres de foyers raccordés au THD aux dates annoncées par le Délégué

Action 10-2 : Accompagner les Communes sur la plateforme France Mobile	
Objectifs de l'action	- Encourager les communes à renseigner leur situation en matière de couverture mobile (qualité des communications et débit 3G/4G) sur la plateforme France Mobile
Description de l'action	- Sensibiliser et communiquer sur l'intérêt de la plateforme France Mobile
Localisation / échelle territoriale	- Département
Pilote(s) de l'action	- Etat - Département - Communes
Moyens humains, techniques et financiers à mobiliser	- Documents de communication - Reporting régulier, recensement des communes inscrites sur la plateforme
Partenaires à mobiliser	- Communes
Les points de vigilance	- Vérifier la cohérence des informations
Les facteurs de réussite	- Identifier les zones mal desservies par la téléphonie mobile pour améliorer, au fur et à mesure, la couverture mobile
Calendrier de réalisation	- 2017 et suivantes
Références éventuelles à des initiatives, actions, expérimentations similaires	
Indicateurs de suivi	- Nombre de communes inscrites sur la plateforme - Nombre de communes retenues dans le dispositif

